

Charte Forestière de Territoire

Du

Haut-Cabardès

Et du

Haut-Minervois

Rapport n°1, Mai 2006
Synthèse :
Diagnostic et enjeux



SOMMAIRE

Introduction	P 3
Première Partie : Le territoire	
Le contexte Géographique	
▪ Périmètre de l'étude	P 4
▪ Démographie	P 6
▪ Agriculture	P 7
▪ Tourisme	P 8
▪ Architecture locale	P 9
Deuxième partie : La Forêt de la Montagne noire, entre Cabardès et Minervois	
▪ Ressource brute	P 12
▪ Augmentation des surfaces boisées	P 15
▪ Production biologique	P 16
▪ Type de Propriétés	P 18
▪ Répartition des usages forestiers du Territoire	P 23
▪ Liaisons entre les secteurs	P 25
L'essence identitaire du territoire : Le taillis de châtaignier et ses vergers.	
▪ Le châtaignier et les secteurs limitrophes	P 26
▪ Le châtaignier au niveau départemental	P 27
▪ Le Châtaignier au niveau de la Charte Forestière	P 29
▪ La filière départementale	P 35
▪ La filière vue par les professionnels	P 39
▪ Les maillons manquant à la filière	P 47
▪ Une filière à deux vitesses	P 50
▪ La desserte	P 54
▪ Les vergers de châtaignier	P 56
Le milieu naturel	
▪ Les risques majeurs	P 58
▪ Les inventaires scientifiques	P 61
▪ Les zones d'intérêts faunistiques et floristiques	P 61
▪ Le patrimoine paysager	P 65
Bois Energie et le Territoire	
▪ Potentialité	P 67
Conclusion	P 69
Bibliographie	P 70

Introduction

- Qu'est-ce qu'une Charte forestière de territoire ?

Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) sont un outil d'aménagement et de développement des territoires mis en place par la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001. Leur vocation est d'intégrer la forêt à l'aménagement du territoire, en laissant place à l'initiative locale pour élaborer des projets collectifs et concertés. Outil interface, elle se donne pour objectif de réunir les acteurs d'un territoire donné autour des problématiques forestières, pour faire émerger de nouveaux projets, de nouveaux partenariats, de nouveaux financements.

Les points stratégiques identifiés pour les CFT sont la continuité de l'animation, l'implication locale de la structure porteuse et l'articulation avec les autres projets de territoire, enfin la nécessité de réaliser rapidement des actions avec un suivi approprié.

D'un point de vue pratique, la Charte doit comporter selon la circulaire, les éléments suivants : un diagnostic, des orientations à moyen et long terme, un programme d'action, des modalités de mise en œuvre et de suivi.

Dans le diagnostic, il est important d'équilibrer les aspects forestiers, à savoir l'état des écosystèmes et des équipements, les aspects territoriaux, c'est-à-dire les attentes des acteurs envers la forêt : L'objectif de la CFT est de rapprocher les deux.

- Phase de Diagnostic

Cette phase, démarrée au mois de Novembre 2005 est synthétisée à travers ce document. Sa réalisation s'est effectuée à l'aide d'entretiens individuels : Elus (15) ; Chambre d'Agriculture (1), CDT (1), CRPF, DDAF, ONF, Agriculteurs (2), Associations de randonnées (3), Charpentier (2), Fédération Départementale des Chasseurs, Fédération Départementale de Randonnée Pédestre, Menuisiers (3), Scieurs (6), Exploitants Forestiers (8), Divers (2).

Des entretiens téléphoniques pour des structures trop éloignées, scierie (30), CRPF Lozère (1) °, exploitant forestiers (7), fabricant piquets-tuteurs (2), entreprise artisanale de carbonisation (1).

Une rencontre avec chaque groupe de travail validé au premier comité de pilotage a permis de diagnostiquer les points positifs et les points négatifs de chaque thème. Les groupes sont les suivants :

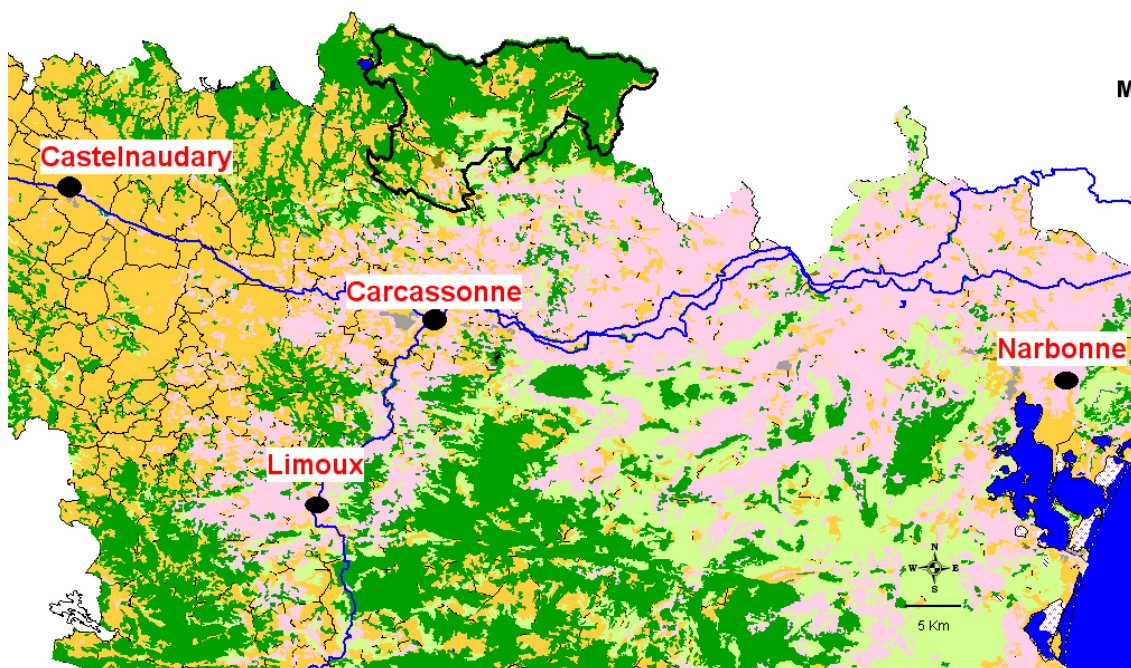
- Groupe de travail 'Forestier'
- Groupe de travail 'Professionnel'
- Groupe de travail 'châtaignier fruit'
- Groupe de travail 'bois énergie'
- Groupe de travail 'forêt et accueil du public'

Au cours de ce travail, le comité de pilotage s'est réuni une fois, et le comité technique 4 fois.

Première Partie : Le territoire

Le contexte Géographique

- Périmètre de l'étude



Le périmètre de la Charte Forestière de territoire du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois se situe dans la partie Nord du département de l'Aude, à 18 km de la préfecture, Carcassonne, à 25 Km de Mazamet et à 120 Km de Toulouse. Il jouxte les départements du Tarn au Nord, et de l'Hérault à l'Est.

A cheval sur trois massifs forestiers distincts : la Montagne Noire et le massif forestier du Cabardès Oriental et Occidental, la zone se distingue par trois problématiques forestières distinctes.

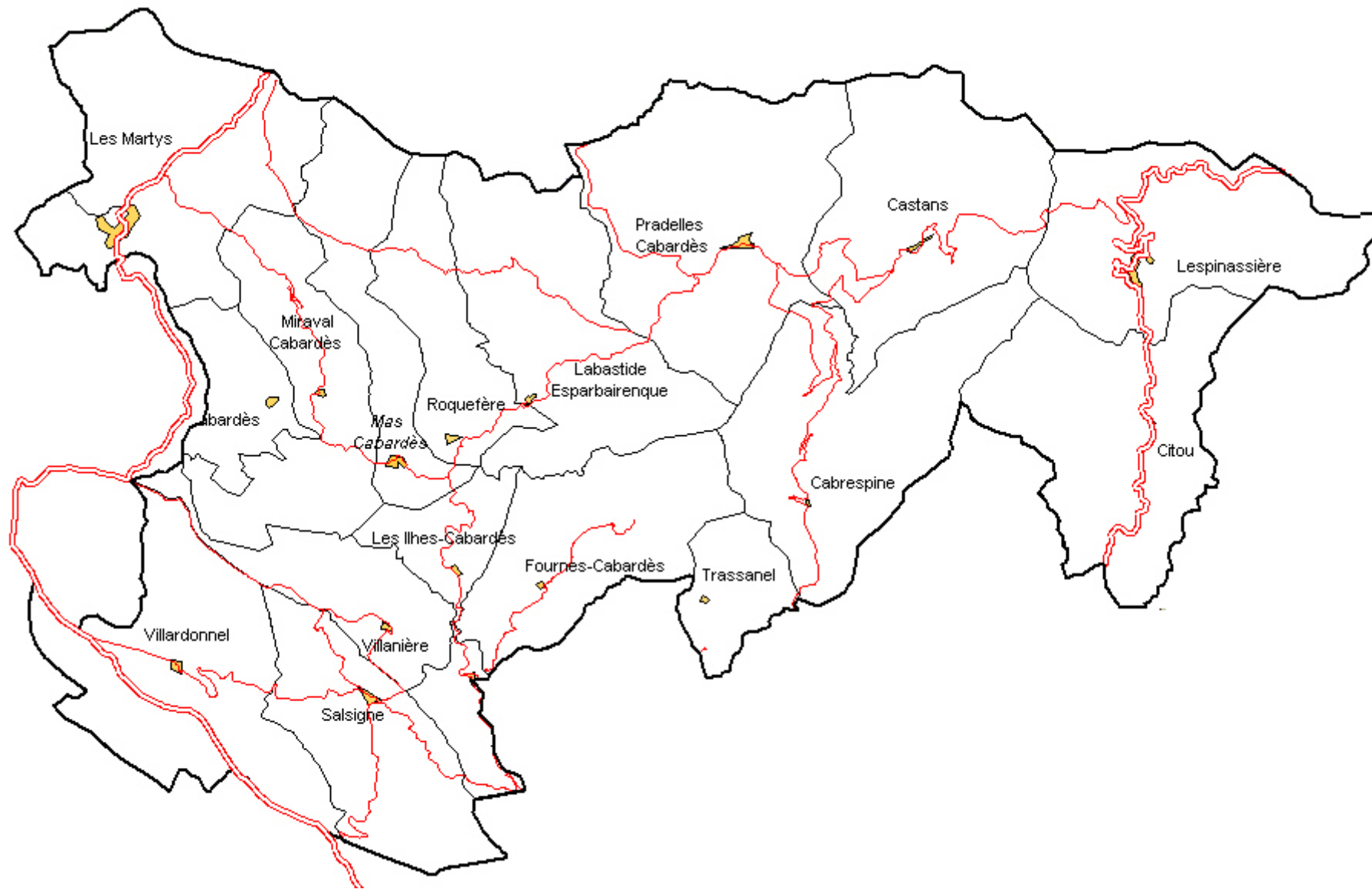
- Le périmètre de la CFT comprend dans son ensemble 18 Communes.

14 communes de la Communauté de Communes du Haut-Cabardès :

Mas-Cabardès (chef lieu de Canton), Fournes-Cabardès, les Ilhes-Cabardès, Labastide-Espaibarenque, Lastours, Les Martyrs, Miraval-Cabardès, Pradelles-Cabardès, Roquefère, Salsigne, La Tourette-Cabardès, Trassanel, Villanière, Villardonnel.

4 communes de la Communauté de Communes du Haut-Minervois :

Castans, Lespinassière, Citou et Cabrespine.



■ Démographie

Le périmètre de la Charte Forestière de Territoire compte en 1999, 2452 habitants. Cette population répartie inégalement sur le territoire se concentre sur les communes situées à l'Ouest, Villardonnel, Salsigne, puis dans une moindre mesure sur Les Martyrs, le Mas-Cabardès, Cabrespine et Pradelles-Cabardès.

La commune de Villardonnel est la plus peuplée de la Charte Forestière avec 412 habitants. À l'inverse, la commune de Trassanel est la plus faiblement peuplée avec 20 habitants.

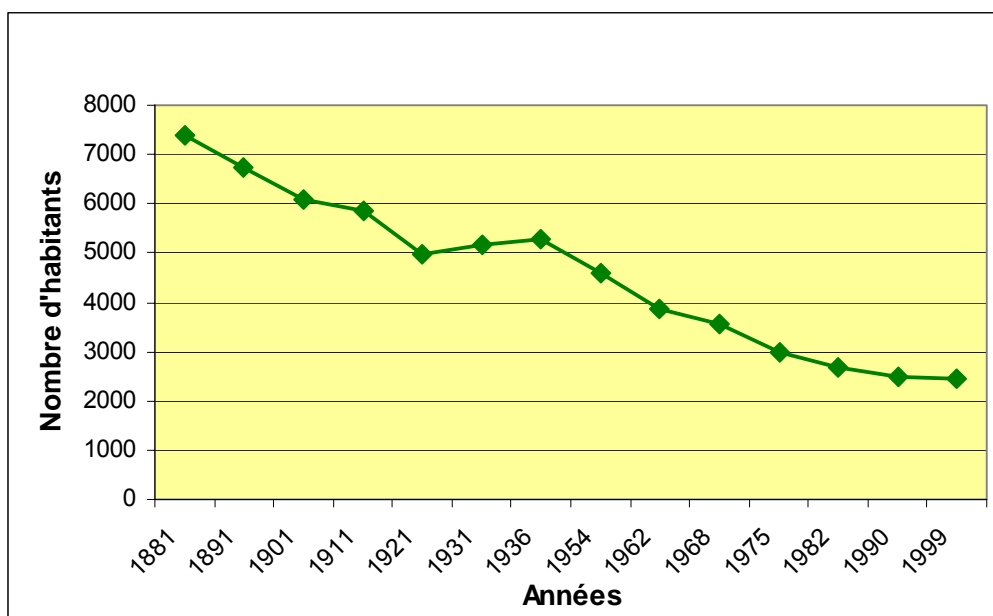
- Evolution

La population du périmètre de la CFT était évaluée à près de 7 400 habitants en 1881. Elle a diminué jusqu'en 1930 (5 177habitants) puis est suivie d'une augmentation de la population jusque dans les années 40 (5 300 habitants). Depuis la seconde guerre mondiale, la population n'a cessé de diminuer sur le territoire.

Entre le recensement de 1954 et celui de 1975, le territoire est passé de 4 579 habitants à 2 984 habitants soit une baisse de près de 35 % et une perte de près de 1 600 habitants en 20 ans.

Lors des trois derniers recensements, la baisse effective de la population s'est poursuivie mais dans une moindre mesure. En effet, le recensement de 1982 comptait 2 694 habitants et celui de 1999, 2 452 soit une baisse de 9 % en 17 ans contre 35 % lors de la période 1954 / 1975. Il semblerait que cette population se stabilise autour de 2450 habitants.

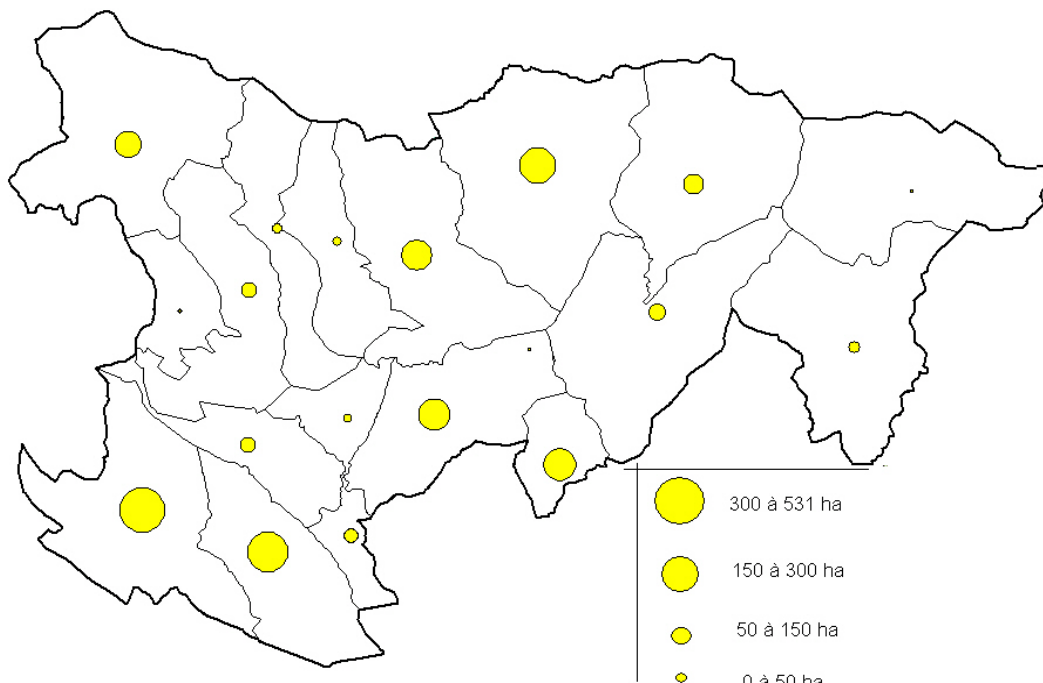
Graphique n°1 : Evolution de la population entre 1881 et 1999



L'évolution de l'ensemble de la population n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les communes connaissent des évolutions différentes selon leur situation géographique et économique. Sur la dernière période, les variations entre communes sont importantes. Neuf communes ont enregistré une augmentation de population (103 habitants) et neuf communes ont enregistré une diminution (155 habitants). Les communes situées en bordure de la RD 118 profitent de l'attrait de cette infrastructure routière pour conquérir de la population périurbaine issue de Carcassonne.

■ L'agriculture

Carte n°2, Répartition des terres agricoles par communes



Le territoire d'une superficie totale de 21 795 ha comprend actuellement 2 974 ha de terres à vocation agricole partagées entre terres d'élevages, maraîchages et cultures soit 14 % de la superficie totale du périmètre de la Charte Forestière. Les surfaces en vignes sont indiquées pour les communes de Salsigne (135 Ha), Villardonnel (14 Ha), Cabrespine (45 Ha), Trassanel (30 ha), et Citou (16 Ha). Les autres communes ne pouvant être communiquées. Les terres labourables (céréales) s'élèvent à 814 hectares répartis sur Labastide-Esparbairénque, Pradelles-Cabardès, Salsigne, Villardonnel, Cabrespine et Citou qui développe une culture de l'oignon très renommée.

■ L'industrie

- Le délainage

L'industrie de la laine était pour le secteur une des activités industrielles principales jusqu'au 20^{ème} siècle. L'industrie de délainage donne de l'ouvrage à tout le versant sud de la Montagne Noire (laveurs, cardeurs, fileuses, tisserands). Les rivières fournissent aux foulons l'énergie qui fait tourner leur roue et une eau sans calcaire, convenant bien au dégraissage. En 1912 par exemple, à l'échelle du massif, c'est un troupeau de 32 millions de moutons qui fournit ses peaux aux usines mazamétaines. Il permettait un revenu complémentaire très important en plus du marché alimentaire offert par les troupeaux. Les principaux débouchés se situaient à Carcassonne ou à Mazamet.

L'usine des Ilhes-Cabardès fermée depuis 1994, est le vestige de cette époque révolue. Le problème de la matière première, de son coût d'approvisionnement ont rendu le produit fini trop cher et non compétitif. Depuis, tous ces anciens bâtiments sont parfois récupérés par le tourisme comme à Montolieu, Brousses, pour les moulins ou à des fins administratives comme pour la communauté de communes du Haut-Cabardès (usine des Ilhes).

- L'activité minière

L'activité minière a eu un impact direct sur la vie économique de toute une région. Cette activité est très ancienne au territoire. Les Romains pratiquaient déjà l'extraction minière. Au 19^{ème} siècle, les mines exploitées sont nombreuses, comme en témoignent les hauts fours qui subsistent dans le paysage. Depuis 1924, date de découverte de l'or, l'industrie minière a connu une expansion importante, au détriment de l'agriculture, de l'environnement et des paysages. Cette activité conditionnera la vie économique de tout un territoire pendant des années. Elle servira de reconversion à de nombreuses filières en crise, bois, délainage, agriculture et ralentira l'effet de l'exode rural. Malgré tout, les objectifs de rentabilité primant encore une fois, la mine d'or de Salsigne décline peu à peu. En 1992, l'usine comptait encore 500 salariés, en 1994 se chiffre est tombé à 340 et sa fermeture en 2004 a abouti à la perte de tout emploi. La dépollution du site contaminé par l'arsenic est en cours de réalisation à la charge de l'Etat pour un montant de plusieurs millions d'euros.

■ Le tourisme

Le tourisme de ce territoire est marqué par deux types :

- Une fréquentation de sites payants, Châteaux de Lastours (40 000 entrées par an), le Gouffre Géant de Cabrespine (90 000 entrées par an) ou les Lamas de la Montagne Noire (2 500 entrées par an) pour citer les plus importants.
- Un tourisme vert, profitant du cadre forestier du secteur pour développer une activité de plein air à travers des sentiers balisés (plus de 350 Km), entretenus par la collectivité ou des associations. Il s'agit de la randonnée, à pieds, à cheval ou à vélo.

Hormis ces sites, les retombées économiques pour le territoire résident essentiellement dans des structures d'accueil. Le périmètre de la Charte rassemble 11 chambres d'hôtes, 3 hôtels, 23 gîtes de France, 8 clés vacances et 4 campings pour une capacité totale de 500 personnes.

La forêt, attrait touristique incontestable accueille de plus en plus d'usagers, randonneurs, chasseurs, cueilleurs de Champignons, sports mécaniques. La proximité de centres urbains, Carcassonne, Mazamet, Toulouse, Béziers entraîne une augmentation régulière de la fréquentation. L'objectif est donc de concilier l'ensemble des usagers de cette forêt afin de garantir au mieux le bon déroulement des activités de chacun.

▪ L'architecture locale

Un bâti traditionnel

Le territoire possède une architecture caractéristique et adaptée aux conditions météorologiques du secteur constituées de précipitations conséquentes et de variations de températures importantes entre l'hiver et l'été.

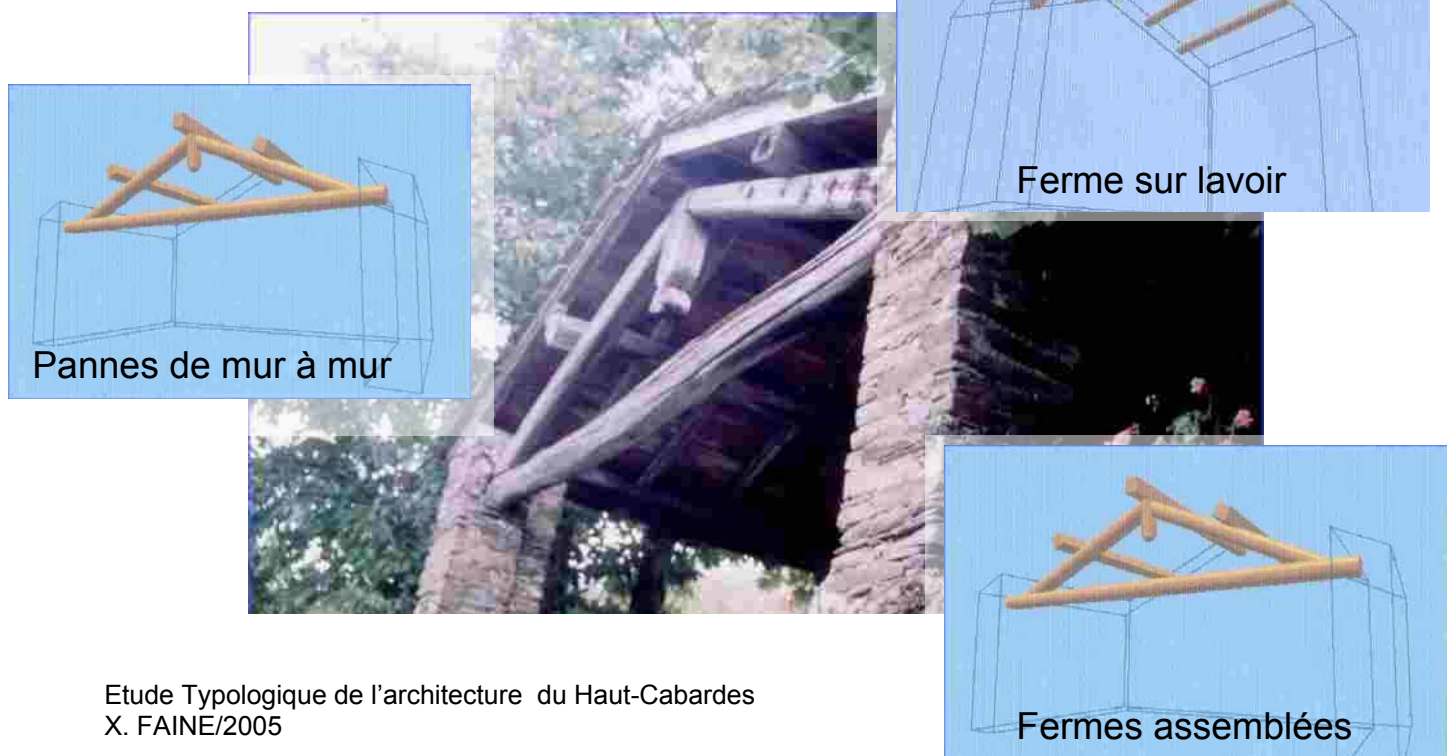
Les matériaux utilisés oubliés dans les constructions nouvelles font l'identité du territoire, la pierre, la lause de schiste et le châtaignier. L'utilisation de ces matériaux extraits localement, alliée à un savoir faire a donné naissance à plusieurs principes constructifs qui cohabitent sur le territoire.

La bâtisse en pierre, les entourages d'ouverture en châtaignier, la charpente en châtaignier, la couverture en lause de schiste sont les éléments traditionnels qui constituent l'habitat du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois.

La ressource du bois

La proximité du taillis de châtaignier explique l'utilisation fréquente de cette essence en plus des piquets ou des douelles, dans l'architecture des maisons traditionnelles, charpentes, fenêtres, portes. Cette fonction du châtaignier est illustrée par le bâti des différents lavoirs du territoire dont la charpente est du châtaignier. Une étude de typologie de l'architecture du bâti a permis d'identifier les différentes formes du bâti traditionnel du Haut-Cabardès.

➤ Formes utilisées :

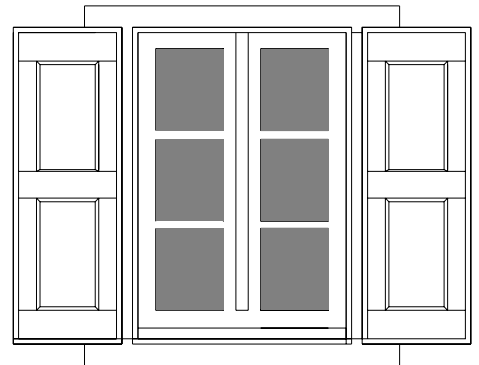


Etude Typologique de l'architecture du Haut-Cabardès
X. FAINE/2005

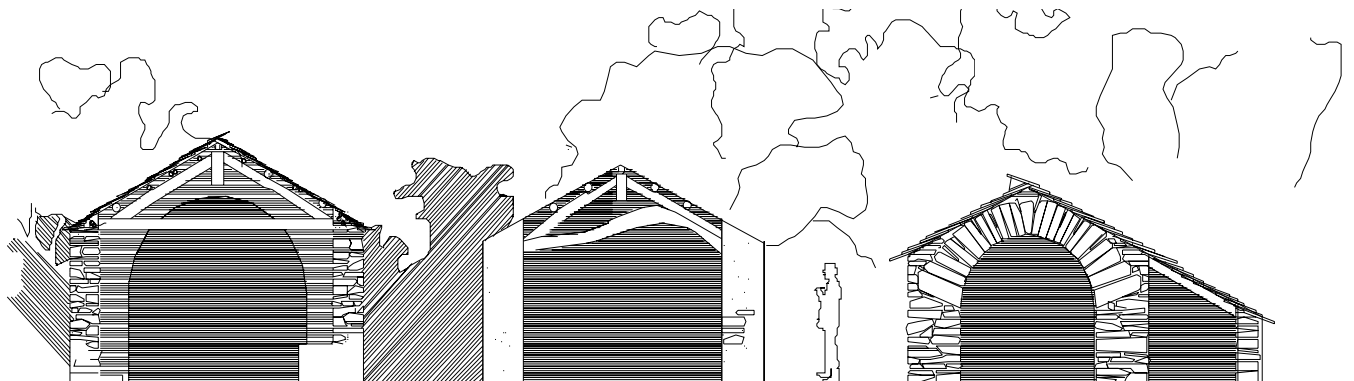
- Le châtaignier était aussi utilisé pour les différentes menuiseries des habitations.



La plupart des architectures du territoire, notamment au sein des villages présentent des portes, des fenêtres et leurs encadrements faits en châtaigner.



- La particularité des lavoirs



Labastide - Esparbairénque

Cubserviés



Miraval

Cubserviés

Campmas



Latourette

Cubserviés

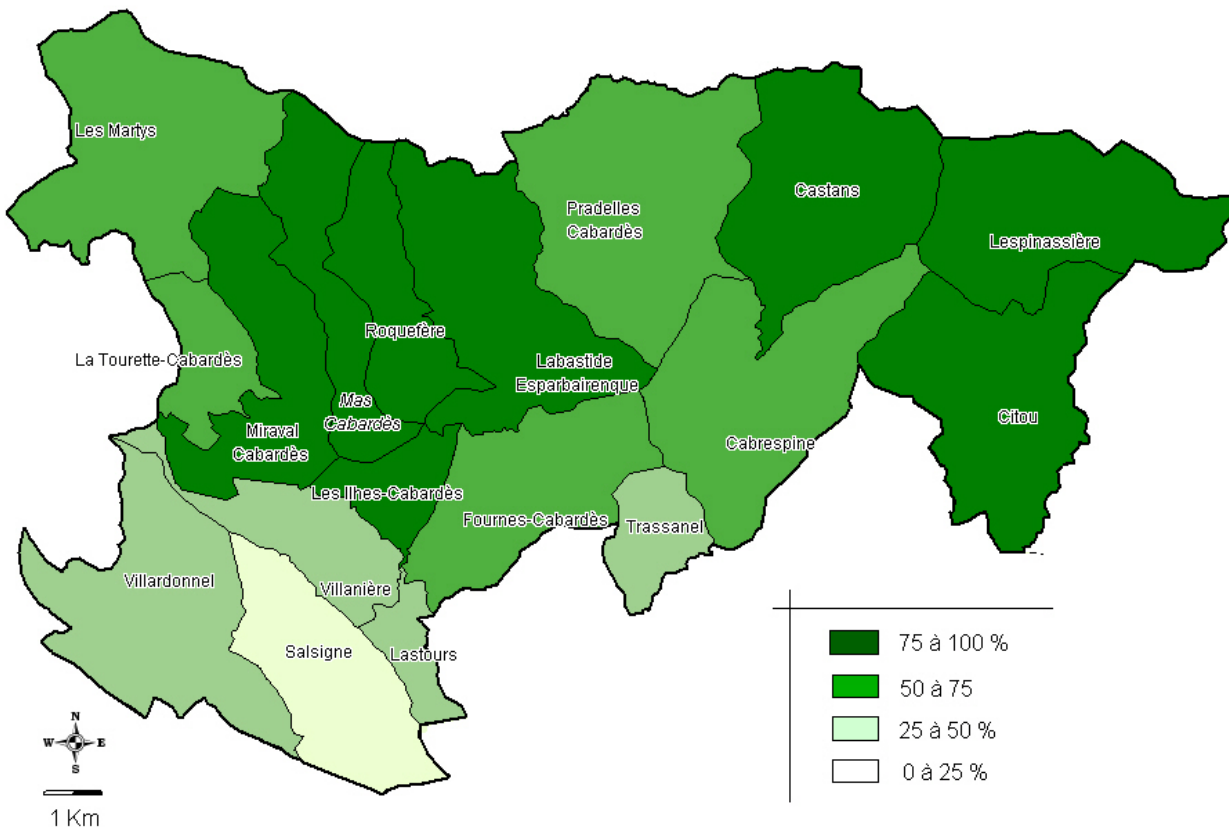
Roquefère

Les lavoirs, architectures charismatiques du territoire, dispersés sur l'ensemble des villages constituent un attrait touristique important et construisent l'identité du territoire. Ce patrimoine traversant les âges et le temps mériterait d'être rénové ce qui permettrait de réactiver un savoir faire et de faire renaître une image forte pour le territoire, l'utilisation de l'essence locale, le châtaignier pour des constructions du territoire. Une opération est actuellement en cours pour quelques rénovations.

Deuxième partie : La Forêt de la Montagne noire, entre Cabardès et Minervois

■ la ressource brute

Carte n°3 : Surface forestière en % par communes



Au niveau des 18 communes de la Charte Forestière, 6 communes présentent un taux de boisement supérieur à 75 %. Il s'agit des communes de Miraval-Cabardès, du Mas-Cabardès, de Roquefère, de Castans, de Lespinassière et de Citou.

Les taux de boisement intermédiaire, de 25 à 75 % de certaines communes s'expliquent par une activité agricole d'élevage encore présente (Pradelles-Cabardès, Les Martys), les pâturages et les champs entraînant une baisse des surfaces occupées par la forêt par rapport aux communes les plus boisées.

Pour les communes de taux de boisement inférieur à 25 %, Salsigne, Villanière, Lastours, Fournès-Cabardès, Trassanel, la faible part occupée par le couvert végétal s'explique par la présence de l'activité minière, ou par la présence d'une activité viticole, ou encore par la présence de nombreuses surfaces non répertoriées forêt, habitation ou roches.

Dans sa globalité, le périmètre de la Charte Forestière de territoire est boisé à 66 %, un territoire d'une superficie 21 795 hectares pour 14 320 hectares de forêt.

Carte répartition essence 4

Répartition des essences, périmètre de la Charte Forestière de Territoire

Les données obtenues sont le résultat de l'analyse de l'inventaire IFN effectué par communes.

Feuillus			Résineux		
Essences	Surface (Ha)	% de Feuillus	Essences	Surface (Ha)	% de Résineux
Feuillus Lâches	302	5	Reboisement conifère	3833	71
Chêne Rouve	90	1	Epicéa	1 053	19
Chêne vert	791	13	Reboisement sapin	37	1
Taillis de Hêtre	536	9	Futaie conifères	486	9
Châtaignier	1 800	30			
Autres taillis*	2 280	39			
Futaie de hêtre	206	2			
Garrigue boisée Chêne vert	2906				
Total Feuillus	8 911	62	Total Résineux	5 409	38

Les résineux situés majoritairement au Nord du périmètre constituent véritablement une entité à part entière. Si dans sa globalité, le périmètre de la Charte possède plus de Feuillus que de résineux, certaines communes ont cette tendance inversée :

C'est le cas pour les communes de Labastide-Esparbairénque, Mas-Cabardès, Roquefère, Les Martys, Lespinassière. Il faut remarquer que les reboisements constituent la majeure partie des surfaces résineuses du plateau avec 3 833 ha.

➤ La répartition des essences

La répartition des essences par l'intermédiaire de régions forestières la Montagne Noire et la région Bas-Cabardès, Minervois fait clairement apparaître les zones référencées précédemment.

Tableau: Répartition des volumes selon les régions forestières des 7 principales essences

Montagne Noire

Essences	Volume m3
Hêtre	304 100
Pin Laricio	303 500
Epicéa	274 300
Douglas	233 600
Châtaignier	245 300
Sapin Pectiné	124 900
Pin Sylvestre	80 000

Bas-Cabardès et Minervois

Essences	Volume m3
Chêne Vert	93 800
Pin Noir	63 600
Pin d'Alep	57 800
Sapin Pectiné	38 900
Cèdre de l'Atlas	37 000
Hêtre	31 000
Châtaignier	29 700

(Données IFN, 1989)

Au niveau des feuillus, le hêtre et le châtaignier sont les deux essences les plus représentées avec un volume cumulé de 610 100 m3. Les résineux représentent 1 213 600 m3 avec comme plus gros volumes, le Pin, l'Epicéa et le Douglas. A noter pour la région Bas-Cabardès et Minervois, la présence de Chêne vert comme essence principale avec 93 800 m3.

- L'augmentation des surfaces boisées

Tableau n° 20 : Evolution de la surface boisée

	Taille du Massif	1er cycle	2ème cycle
Côteaux du bas Cabardès et du Minervois	Bois	10 090 Ha	10 120 Ha
Montagne Noire	Bois	18 445 Ha	18650 Ha
	Bosquet	136 Ha	390 Ha
	Total	28 671 Ha	29 160 Ha

(Données IFN, 1989)

Avec une augmentation de 489 ha de la surface boisée entre 1982 et 1989, la forêt s'est accrue de 2 % en 7 ans Ce chiffre révèle une certaine stabilité des surfaces forestières de ces deux zones, dont l'emprise a été clairement déterminée lors des boisements issus des F.F.N.

■ La Production biologique

Tableau n° 21

Accroissement naturel région forestière
Montagne Noire

Production volume total	
Domanial	5,4 m3/Ha/an
Communal	6,3 m3/Ha/an
Privé	5,1 m3/Ha/an

Accroissement naturel région forestière
Coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois

Production de volume total	
Domanial	2,53 m3/Ha/an
Communal	2,8 m3/Ha/an
Privé	1,77 m3/ha/an

(Source IFN, 1989)

La production moyenne tout type de propriété confondu est de 3,73 m3/ha/an. Les forêts publiques présentent le taux d'accroissement naturel le plus important avec une moyenne de 4,25 m3/ha/an. A noter, la vocation moins forestière de la zone Coteaux du Bas-Cabardès et du Minervois avec des accroissements plus faibles que pour la Montagne Noire.

Par la suite, la production biologique annuelle (accroissement courant + recrutement courant) pour les principales essences est de 157 000 m3/an pour la Montagne Noire et 17 400 m3 pour le Bas Cabardès et Minervois, soit une production biologique par hectare de 4 m3/ha/an.

Surface, volume et accroissement par type de propriété
Région Forestière de la Montagne Noire et du Bas-Cabardès - Minervois

Propriété	Surface totale (ha)	Volume Total m3	Production biologique totale m3/an	Volume moyen m3/an	Production biologique moyenne m3/ha/an
Domaniale	5130	574 300	23 750	112	4,6
Communale	4870	445 200	24 350	91	5
Privée	46 740	1 772 100	122 450	38	3
Total	56740	2 791 600	170 550	49	4

(Source IFN, 1989)

Les forêts communales présentent la production biologique la plus importante, suivie de prêt par les forêts domaniales. La forêt privée avec 3 m3/ha/an possède l'accroissement le plus faible.

Sans la région Forestière du Bas-Cabardès et du Minervois, et en tenant compte seulement la région forestière de la Montagne Noire, la production biologique moyenne m3/ha/an est largement revu à la hausse.

Surface, volume et accroissement par type de propriété, région forestière de la Montagne Noire

Propriété	Surface totale (ha)	Volume Total m3	Production biologique totale m3/an	Volume moyen m3/an	Production biologique moyenne m3/ha/an
Domaniale	3580	435 400	19 250	122	5
Communale	3160	354 100	19 900	112	6
Privée	23 590	1 533 800	109 500	65	5
Total	30330	2 323 300	148 650	77	5

(Source IFN, 1989)

Ces chiffres illustrent clairement une distinction des problématiques forestières entre ces deux entités. L'une présente une vocation plus favorable à une activité forestière comme le démontre la production biologique et l'autre possède des problématiques liées essentiellement aux feux de forêt, à l'accueil du public, à l'agriculture. La région Forestière de la Montagne Noire a une production biologique de 6 m3/ha/an contre 4 m3 pour le Bas-Cabardès et le Minervois.

Surfaces et productions des principales essences de la Montagne Noire

Essences principales	Surfaces (Ha)	Production de volume total (m3/an)
CHENE VERT	990	2 450
HETRE	2 170	10 750
CHATAIGNIER	2 360	12 450
FRENE	870	2 200
CERISIER OU MERISIER	50	300
NOISETIER	160	400
PIN MARITIME	200	850
PIN SYLVESTRE	220	2 200
PIN LARICIO	1 948	17 050
PIN NOIR	350	3 050
PIN D'ALEP	170	500
SAPIN PECTINE	830	6 650
EPICEA COMMUN	2 258	21 000
DOUGLAS	1 557	21 500
CEDRE DE L'ATLAS	370	3 950
SAPIN DE NORDMANN	700	2 550
EPICEA DE SITKA	304	1 350

■ Types de Propriétés

- La Forêt publique.

Le périmètre de la Charte Forestière totalise :

- 10 forêts communales pour 1820 hectares
- 2 forêts départementales pour 440 hectares
- 1 forêt domaniale pour 3082 hectares

Pour un total de 5 341,33 hectares de forêts publiques gérées par l'Officie National des Forêts, soit 37 % de la superficie forestière référencée par l'IFN Tableau n° : Répartition des Forêts Publiques par Communes.

Forêt publique	Forêt communale (Ha)	Forêt domaniale (Ha)	Forêt départementale	TOTAL forêt publique
Pradelles-Cabardès	627,62			627,62
Castans	483,08	156		639,08
Lespinassière	154,21	453		607,21
Citou		1258		1258
Cabrespine	27,61	376		403,61
Roquefère	26,28	5	48,2	79
Labastide-Esparbairénque		802		802
Les Martyrs	86,97		123	209,97
Latourette-Cabardès	14,24		164	178,24
Miraval-Cabardès	24,9		104	128,9
Fournes-Cabardès	325,3	32		357,3
Lastours	49,92			49,92
TOTAL	1820,13	3082	439,2	5341,33

Les forêts publiques présentent une certaine parité entre Feuillus et résineux, les feuillus représentent 35 %, les résineux 37 % et les zones non boisées 28 %.

Répartition des feuillus, résineux sur les forêts publiques.

Forêt publique	Feuillus Ha	Résineux Ha	vide	TOTAL
Pradelles-Cabardès	390,57	166,59	70,46	627,62
Castans	121	334	28	483
Lespinassière	19,56	128,26	6,2	154,02
Cabrespine	0	26	1,61	27,61
Roquefère	?	?	?	26,28
Les Martyrs	39,85	47,12		86,97
Latourette-Cabardès	0,29	14,21		14,5
Miraval-Cabardès	22,9	2		24,9
Fournes-Cabardès	190	88	48	326
Lastours	15,47	7,02	27,13	49,62
Forêt soulanes de Nore	877,44	888,59	1 316,02	3082,05
Forêt départementale de Roquefère	6	41	1,20	48,2
Forêt départementale Montagne Noire	163	222	19,55	404,55
Total	1846,08	1964,79	1 518,17	5355,32

Source : Analyse des plans d'aménagement forestiers des communes. ONF

En terme de quantité, la forêt communale de Castans est celle où la récolte de bois est la plus importante avec 26 840 m³ de bois prévus pour l'exercice en cours. Chaque année, 1 815 m³ de bois en moyennes sont prélevés ce qui traduit une maturité de cette forêt. Au contraire, pour les forêts communales de Lastours, de Cabrespine, de Fournes-Cabardès, la récolte des bois est faible en raison soit de l'intérêt paysagé et patrimonial du site (Lastours), soit en raison de terrains trop difficiles d'accès et la présence d'essences non valorisables (Cabrespine). Les seules coupes prévues sont destinées pour la lutte de feux contre l'incendie, comme l'entretien des pares feux par exemple.

Par contre, en prévision de récolte moyenne par an et par hectares, la forêt départementale de Roquefère atteint 8,6 m³ de bois récolté par hectare, sur l'exercice 1997 – 2006. Dans l'ensemble, 8940 m³ de résineux sont récoltés en moyenne chaque année contre 1 208 m³ de feuillus. Ceci traduit bien souvent une localisation des feuillus sur des terrains difficiles (fortes pentes, terrains rocheux) donc mal desservis ce qui empêche toute exploitation mécanisable.

- La Forêt Privée

Selon le document d'orientations régionales de production du Languedoc Roussillon, la région forestière de la Montagne Noire possède une structure de la propriété forestière hétérogène. Les propriétés forestières vont de quelques 700 hectares à seulement quelques ares. Les propriétés dont la surface est supérieure à 10 hectares représentent 10,2 % du total en nombre mais 78,2 % en surface. Les grandes forêts (de surface supérieure à 4 hectares) représentent tout de même plus de 80 % du nombre total.

Répartition des propriétés par tranches de surface, Région Forestière de la Montagne Noire.

	Moins de 4 Hectares		De 4 à 10 Hectares		De 10 à 25 Hectares		De 25 à 100 Hectares		Plus de 100 Hectares		Total
Nombre	2 184		252		137		116		23		2 712
Surface	1 871	11,9 %	1 562	9,9 %	2 137	13,5 %	5 666	35,9 %	4 547	28,8 %	15 783

Source : données Cadastres au 31 décembre 1996

: Volume et Production annuelle des Feuillus et résineux en Forêt Privée, Région Forestière de la Montagne Noire

Feuillus				Résineux				Total			
Volume		Production		Volume		Production		Volume		Production	
m3	%	m3/an	%	m3	%	m3/an	%	m3	%	m3/an	%
658 900	63,4	33 200	70,7	933 100	72,00%	83 900	76	1 592 000	68	117 100	75

Source : IFN 1989

* volume (ou production) en forêt privée par rapport au total des forêts, toutes propriétés confondues

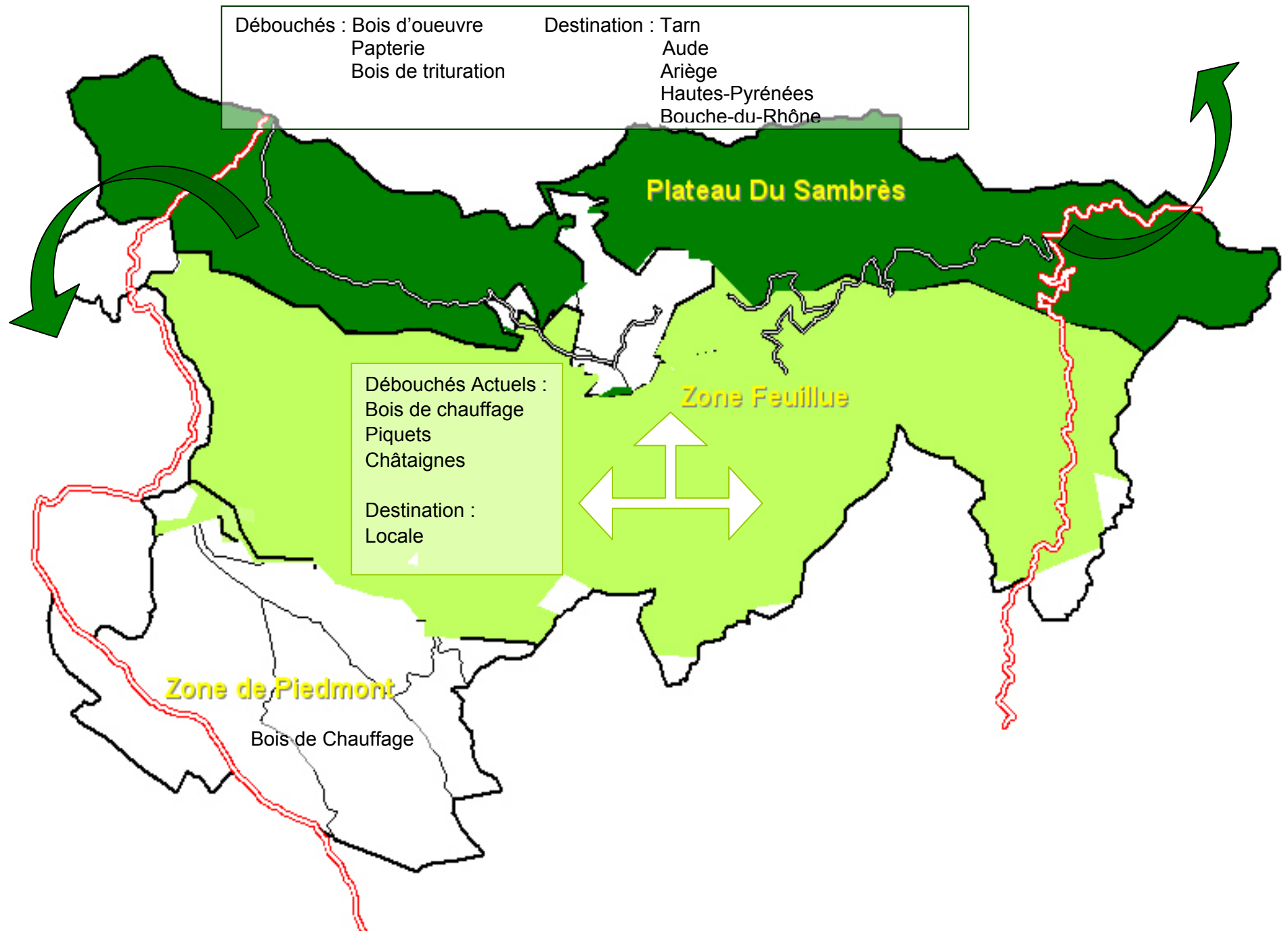
La forêt privée rassemble 63 % des feuillus et 72 % des résineux de la région forestière de la Montagne Noire.

Au niveau du périmètre de la charte Forestière de Territoire, la forêt représente 63 % de la superficie forestière. La zone de la charte totalise 31 Plans simples de Gestion pour 3 907 hectares, soit 27 % de la forêt totale référencée au niveau de la Charte. Ils sont rédigés et suivis pour 39 % par la coopérative forestière COSYLVA, 32 % par des experts forestiers, 15 % par les propriétaires eux-mêmes, 9 % par la DDAF, 5 % par Forestarn. (Source CRPF).

La superficie moyenne des surfaces munies par un plan de gestion est de 126 hectares, essentiellement localisées sur le plateau du Sambrès. Par contre, si le morcellement de la propriété privée est une des sources de la difficulté de mobilisation (et tout simplement de la difficulté de gestion), il peut présenter un certain avantage au plan de la biodiversité, puisqu'il ne permet pas d'opérations de grande envergure et peut contribuer à réaliser une mosaïque de parcelles d'âge et de composition différente. Il limite également l'impact paysager après une coupe à blanc.

Avec 3 907 hectares de Forêts privées soumises à un Plan Simple de Gestion (30 % de la forêt du territoire de la Charte) et avec près de 5 000 hectares de forêts publiques (37 % de la surface forestière), 64 % de la surface forestière est sous l'emprise soit d'un PSG, soit soumise au régime Forestier de l'ONF. Malgré la présence de groupements forestiers, la surface moyenne de la propriété forestière est de 5,8 Hectares, ce chiffre évoluant suivant les secteurs. La partie centrale étant le territoire où le morcellement est le plus marqué.

Carte n°5 : Usages Forestiers du Territoire



■ Répartition des usages Forestiers du territoire

- Le plateau du Sambrès, Zone nord.

Aux environ de 700 mètres d'altitude, le relief marque une rupture de pente, les courbes de niveaux sont plus espacées, le paysage vallonné, et les reliefs plus hauts culminent en dôme très arrondis. L'ambiance est fortement marquée par un climat plus rigoureux.

Cette zone située au Nord du territoire concerne une zone de plateau, 'plateau du Sambrès'. Elle est desservie d'Est en Ouest par la RD 1009, la RD 9, la RD 89, et du Nord au Sud par la RD 118 et la RD 620.

Les boisements, à dominante résineux, (épicéa commun, pin laricio, douglas), sont issus des Fonds Forestiers Nationaux de l'après guerre plantés sur d'anciennes terres d'élevages. Ils forment des ensembles réguliers, plantés géométriquement le parcellaire par secteur en fonction du site et du relief, d'où une impression de paysage artificiel, taillé au cordeau. Des pistes d'exploitation larges de 3 à 5 mètres sillonnent ces boisements. Des aides financières de l'Etat ont permis la création de piste ou des entretiens pour ces peuplements.

Répartie sur 6 communes pour 3 833 Hectares, le foncier de cette zone se caractérise par un regroupement foncier conséquent. Les groupements Forestiers sont soit d'origine familiale ou soit sont consécutifs à un placement financier d'organisme bancaire ou d'assurance. Malgré quelques dysfonctionnements paysagers, cette forêt participe à une filière à l'échelle nationale, avec des débouchés au niveau de la papeterie, des petits bois d'oeuvre pour les bois d'éclaircies, et des grumes pour les coupes rases. Cette forêt plantée essentiellement dans les années 60, n'est par encore à maturité, les éclaircies étant l'opération sylvicole la plus courante pour l'instant.

- Zone centre du territoire : le feuillus

Cette entité située aux altitudes comprises entre 400 m et 800 est desservie du nord au sud par la RD 101, par la RD 112 et la RD 620.

Les coteaux boisés sont marqués par une forêt à forte dominante feuillue dominée par le châtaignier, (près de 1 800 hectares pour cette essence), le hêtre, le chêne, suivis du merisier, du frêne et du noisetier. La châtaigneraie est représentée majoritairement sous forme de taillis sur les flancs et davantage sous forme de vergers sur des terrasses aux abords des villages. Parfois, des résineux ont pris place sur les crêtes et replats. La chênaie pubescente persiste, en certains endroits, mélangée à d'autres essences caduques qui rappelle une influence méditerranéenne très proche. Cet espace boisé est desservi par de nombreux petits chemins, qui desservaient des fermes ou bergeries aujourd'hui en ruines, et qui sont souvent devenus chemins de randonnées.

Les différentes vallées sont les marques physiques de cette zone. L'érosion a profondément entaillée cette zone, trois gorges profondes permettent d'accéder au plateau. Très encaissées, bien délimitées par des crêtes, bien dessinées, chacune des ces gorges constitue une aire visuelle et une entité paysagère à part entière.

Cette zone a un riche passé au niveau de l'exploitation Forestière. Piquets, tuteurs, douelles constituaient l'essentiel des débouchés, notamment pour l'essence châtaignier. Ce système économique et ces débouchés étant révolus, la majorité de cet espace est laissée à l'abandon, que cela soit les taillis ou les vergers. Les pentes prononcées du territoire, le morcellement du foncier, et l'absence des débouchés traditionnels expliquent l'état actuel de cette forêt. De nouveaux débouchés existent, en terme de bois d'oeuvre à l'aide d'une sylviculture raisonnée, en fruits avec une demande croissante pour les marrons et ses produits dérivés et le bois énergie.

L'absence d'intervention sur cette zone a pour conséquence première une perte de la valeur économique des arbres qui s'y trouvent. Vieillissants, malades, roulés, perdant de la croissance, la majorité des bois sont inutilisables pour du bois de sciage, pourtant très rémunérateurs.

Le châtaignier possède une croissance naturelle sur la zone de 8 à 9 m³/ha/an. Actuellement, les coupes sont très marginales, et moins d'1 quart de cet accroissement est prélevé chaque année. La forêt croît et les prélèvements diminuent. La végétation gagne des espaces autrefois ouverts, les points de vues 'panoramiques' sur les routes sont de plus en plus rares, et les chemins forestiers disparaissent peu à peu sous la pression végétative. Le paysage actuel fait apparaître un abandon de plus en plus marqué de cette forêt, cimes des branches desséchées, embroussaillage des sols, diminution des diamètres des arbres, mortalité marquée.

Les arbres vieillissants deviennent de plus en plus fragiles et leur fonction de maintien des sols sur ces fortes pentes n'est plus assurée. Les chablis (branches mortes tombées de l'arbre) sont de plus en plus nombreux, les arbres déracinés sont courants et les sentiers, les chemins, les routes sont constamment obstrués par des branches, des troncs . Ce problème est d'autant plus sensible le long des cours d'eau qui en l'absence de berges suffisamment fixées creusent de plus en plus le lit des rivières. Seul un entretien de la forêt avec des coupes régulières, des éclaircis, fortifient les racines et contribuent à un entretien paysager.

- Le secteur de Piedmont

Cette zone située au sud du territoire d'étude, regroupe les communes de Villanière, Lastours, Salsigne, Villardonnel, Trassanel, le sud des communes de Cabrespine et de Citou.

Dans cette entité, les vallées sont très encaissées et les piedmonts sont vallonnés avec des boisements et garrigue sur les crêtes et les coteaux pentus et des vignes sur les replats et versants bien exposés des vallées. Ils sont structurés par des alignements d'amandiers en bordure des parcelles viticoles qui peuvent avoir parfois un aspect résiduel et par des haies de cyprès d'orientation Nord/Sud qui rappellent la présence du vent, le Cers, sur ce territoire.

- La gestion forestière :

Cette zone, moins forestière que les deux précédentes, a pour vocation le bois de chauffage, notamment par le Chêne Vert. La problématique majeure est le risque des incendies, très important, avec la présence d'une végétation inflammable. Des pistes DFCI sillonnent la zone permettant un accès et un entretien de la zone.

- Les liaisons entre les Secteurs

D'un point de vue paysager, le passage du secteur n°2 au secteur n°3 s'effectue souvent de façon directe, sans intermédiaire. Le passage d'une végétation de feuillue à celle de résineux s'effectue brutalement dans le paysage, avec une différence de hauteur et de couleur importante. Trois lignes paysagères directrices sont clairement identifiables au niveau des versants.



Forêt de résineux (zone 1°
Altitude 700 mètres et +
Pourcentages de pente < 25 %

Forêt de feuillus (zone 2°
Altitude 350 mètres à 800 mètres
Pourcentage de pente ≥ 30 %

Garrigue boisée de chêne vert (zone 3)
paysages viticoles
Altitude 100 à 350 mètres
Pourcentage de pente variable.

Le territoire est fortement marqué par ce changement continu de végétation, feuillus tempéré et résineux autour de 700 m d'altitude et feuillu méditerranéen autour de 350 m d'altitude.

L'essence identitaire du territoire : Le taillis de châtaignier et ses vergers.

- Le châtaignier et les secteurs limitrophes

Il est intéressant d'aborder la question de la ressource du châtaignier en comparant la ressource du département de l'Aude et celles des départements situés à proximité. Pour rappel, le territoire de la Charte Forestière rassemble près de 1800 hectares de châtaignier soit près de la moitié de la ressource départementale, le reste étant partagé entre la partie Ouest du massif et le piedmont Pyrénéen. (Voir limite du périmètre).

Estimation du châtaignier, Région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Départements	Surface Châtaignier en Ha	Volume Châtaignier (m3)	Accroissement châtaignier	Production châtaignier m3/an
--------------	---------------------------	-------------------------	---------------------------	------------------------------

Languedoc-Roussillon

Aude	3 254	479 412	21 652	24 241
Gard	22 466	2 261 904	73 176	82 562
Hérault	13 998	1 252 163	50 945	65 067
Lozère	16 832	1 530 544	51 013	58 039
Pyrénées-Orientales	10 287	1 215 048	54 775	58 894
Total	66 837	6 739 071	251 561	288 804

Midi-Pyrénées

Ariège	10 751	1 753 198	73 624	81 280
Aveyron	30 603	4 541 042	134 040	152 076
Haute-Garonne	6 052	1 182 886	53 485	58 608
Gers	1 917	506 157	26 360	30 521
Lot	14 027	2 390 751	90 072	98 467
Hautes-Pyrénées	4 127	1 442 645	64 538	70 985
Tarn	17 318	2 128 828	89 823	101 248
Tarn-et-Garonne	2 742	502 467	21 376	24 682
Total	87 537	14 447 975	553 316	618 407

Source : IFN 2000, le châtaignier un arbre, un bois 2004

En le comparant avec les autres départements, l'Aude ne présente pas une ressource importante en terme de surface occupée comparé aux départements voisins. Par contre, il serait intéressant de se baser sur un critère de qualité et non de quantité afin d'évaluer réellement le potentiel de chaque zone. La partie sur la filière bois permet de répondre en partie à cette interrogation.

■ Le châtaignier au niveau départemental

La zone taillis de châtaignier au niveau du département se concentre essentiellement au niveau de la Montagne Noire, sur les communes de la charte Forestière et des communes situées à l'Ouest, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès, Saint-Denis, Saissac. Le secteur de la Haute-vallée situé plus au sud du département comprend trois zones de Taillis de châtaignier au niveau des communes de Lairière, de Rennes-Les –Bains, de Bugarach, de Gincla, de Montfort-sur-Boulzane. Le département totalise 3 254 Ha de taillis de châtaignier, 1 800 sont localisés sur le périmètre de la CFT, 664 sur les communes situées à l'Ouest pour un total au niveau du massif de 2 415 Ha.

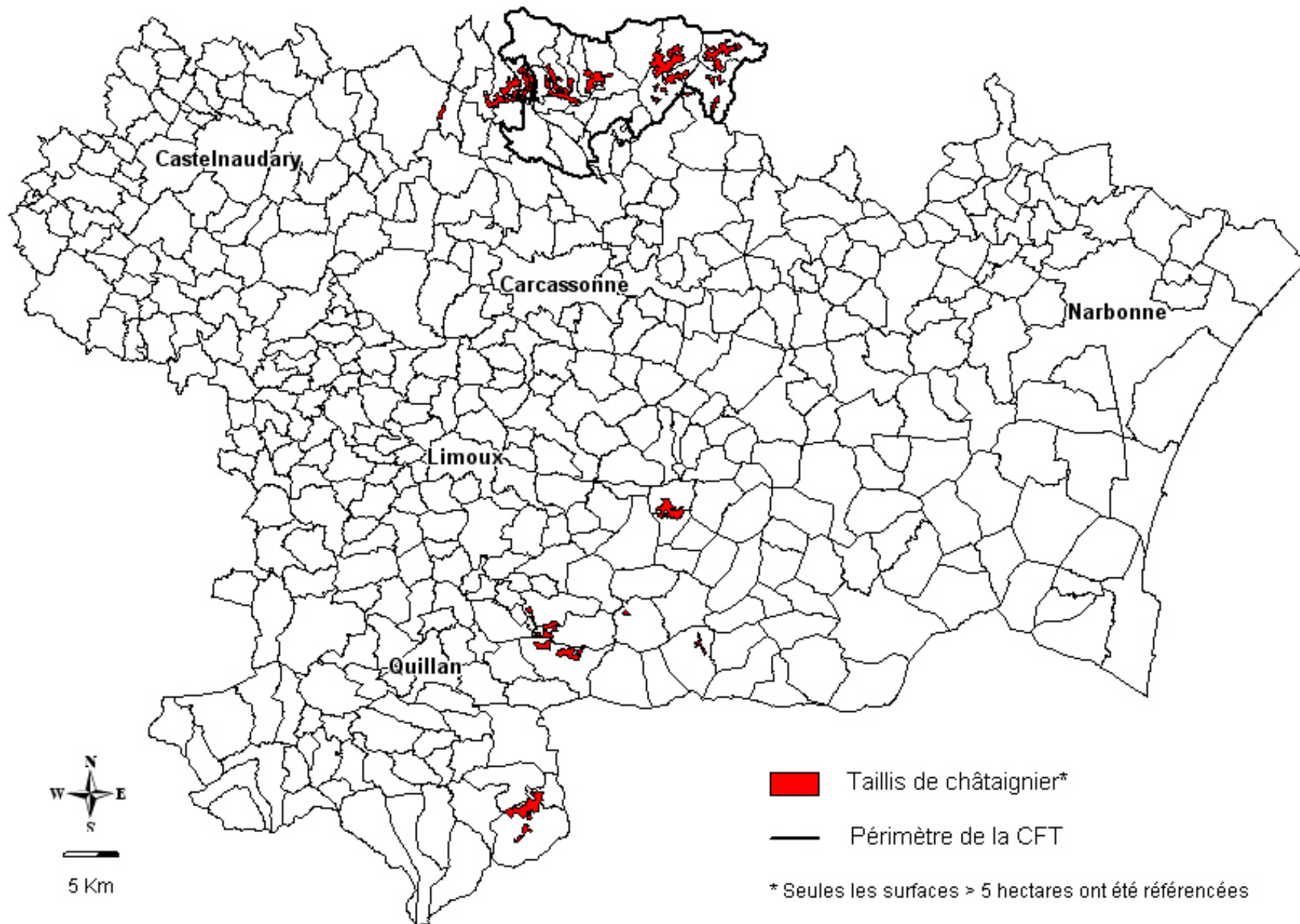
Le secteur de la Haute Vallée totalise environ 900 hectares de taillis.

Répartition du châtaignier en %

Secteur	Répartition en Ha	Répartition en %
Charte Forestière de Territoire	1 800	55
Communes Montagne noire	664	18
Total Montagne Noire	2 415	73
Secteur Haute-Vallée	950	27
TOTAL	3 265 environ	100

Données IFN 1989

Carte n°6, répartition du taillis de châtaignier, département de l'Aude



- Le châtaignier de la Charte Forestière du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois.

Il est important de signaler que l'ensemble du Massif de Châtaignier n'est pas pris en compte dans le périmètre de la Charte Forestière, puisque près de 643 Hectares se situe à l'Ouest du périmètre de la Charte au niveau du Canton de Saissac.

Encore une fois, les limites des régions forestières de l'inventaire forestier national ne coïncident pas exactement avec la zone d'étude. Il s'agit de données à l'échelle du massif de la Montagne Noire parti Audoise. Ces données sont néanmoins intéressantes afin d'évaluer et de connaître le potentiel du massif.

La surface totale du taillis de châtaignier sur l'ensemble du massif, de Saissac à Lespinassière est de 2 400 hectares ce qui représente environ 245 400 m³ de volume.

Répartition par type de propriété

Type de propriété	Surface Ha	Volume m ³
Domanial	170	22 100
Communal	50	39 500
privé	2 150	183 800
Total	2 370	245 400

Source IFN 1989

Le taillis de châtaignier est une essence essentiellement privée avec 2 150 hectares soit 90 % de l'ensemble du massif. Les forêts publiques ne comptant que 220 hectares de châtaignier représentent les 10 % restant.

Le taillis de châtaignier connaît un accroissement biologique de 12 450 m³/an sur la zone montagne noire, ce qui représente 1 355 m² d'accroissement de surface terrière chaque année et une augmentation de 5,1 m³/Ha/an. Par exemple, sur l'année 2001 d'après l'enquête annuelle de branches, 1 975 m³ de châtaignier a été prélevé sur l'ensemble du département.

Accroissement biologique du châtaignier par type de propriété

Type de propriétés	En m ³ /an	Surface terrière m ² /an
Domanial	1 100 m ³	195 m ²
Communal	1 300 m ³	125m ²
privé	10 100 m ³	1 355 m ²

Répartition de l'essence châtaignier par diamètre en m3

Diamètre	Volume m3
5	24 900
10	58 900
15	83 800
20	92 200
25	30 900
30	19 000
35	8 600
40	8 900
45	500
50	400
55	400
60	400
Total	245 300

Les données étant de 1989, 17 ans ont passé de cette date à nos jours. Les diamètres 10, 15 et 20 qui représentent près de 96 % des volumes du taillis de châtaignier en 1989 a aujourd'hui évolué et grandit. Cette proportion de bois moyen a au cours des années grossit pour aboutir à des classes de diamètre supérieurs ce qui doit augmenter théoriquement la proportion des bois de sciages.

Source : IFN 1989

➤ Une localisation en quatre secteurs.

Le potentiel châtaignier est donc pris en compte pour les $\frac{3}{4}$ du massif, $\frac{1}{4}$ est référencé hors Charte. Au niveau du périmètre de la Charte, Le taillis de châtaignier est localisé très précisément sur quatre secteurs, situés entre 400 mètres et 800 mètres d'altitudes.

Il est différencié : La zone Ouest,
La zone 'Rieutort'
La zone 'Clamoux'
La zone de l'Argent Double'.

Cette essence est localisée sur près de 1 800 Hectares, de 400 à 800 mètres d'altitude. La commune de Lespinassière avec près de 383 hectares de taillis est la première en terme de surface. La répartition suit une logique de bassin versant des cours d'eau à travers 4 vallées, l'Orbiel, le Rieutort, la Clamoux et l'Argent Double.

➤ Structure foncière

Le taillis de châtaignier est une essence essentiellement privée avec 2 150 hectares soit 90 % de l'ensemble du massif. Les forêts publiques ne comptant que 220 hectares de châtaignier représentent les 10 % restant.

Actuellement, 11 Plans de Gestion sont concernés par du châtaignier. Dans la majorité des cas, l'entretien et l'exploitation des taillis se font de façon traditionnelle, coupe rase pour le bois de chauffage ou même délaissées lorsque les conditions d'exploitation sont très difficiles.

Au total, 212 Hectares de taillis de châtaignier sont soumis à un Plan Simple de Gestion, d'une surface maximale de 37 hectares à un minimum de 1 hectare. Ce chiffre représente seulement 5 % des essences soumises à un Plan Simple de Gestion.

Le reste du taillis est concerné par des parcelles inférieures à 25 hectares, où la mesure de son exploitation est difficile, les coupes s'effectuant soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par les exploitants forestiers locaux pour le bois de chauffage essentiellement. La majorité du châtaignier est actuellement délaissé en raison de conditions d'exploitation difficiles.

Par l'analyse de 3 communes expérimentales, il s'est dégagé une stratification des différentes parcelles et des différents propriétaires de taillis de châtaignier.

En vu de mieux appréhender la question du morcellement du foncier, plusieurs communes ont été analysées dont celle du Mas-Cabardès.

Structure foncière du Châtaignier, Commune du Mas-Cabardès

Tailles des parcelles	Nbre de parcelles	Soit en %	Nbre de propriétaires
0 à 0,1 ares	7	9	
0,1 à 0,5 ares	37	47	
0,5 ares à 5,36 Ha	34	43	

Près de 78 parcelles ont été relevés pour le du taillis de châtaignier dont 29 sont concernées par du verger.

Structure foncière du Châtaignier, Commune de Lespinassière

Taille des Parcelles	Nbre de Parcelles	soit en %	Nbre de Propriétaires
0 à 0,1 are	29	7	21
0,1 à 0,5 ares	257	59	
0,5 à 1,5 ha	117	27	
1,5 à 8,73 ha	33	7	

Près de 436 parcelles ont été relevées pour les 383 ha de taillis de châtaignier, à noter que 99 propriétaires composent la structure foncière de ces terres dont 7 qui forment un total de 90 Hectares.

Structure foncière du châtaignier, Commune de Latourette-Cabardès

nombre de parcelles	Surface	Surface moyenne des parcelles	Parcelle la plus grande	Parcelle la plus petite
129	45,76	0,35 Ha	5 Ha 36	0,008

Tailles des parcelles	Nbre de parcelles	soit en %
0 à 0,1 ares	53	41
0,1 à 0,5 ares	56	43
0,5 ares à 5,36 Ha	20	16

Le taillis de châtaignier connaît un accroissement biologique de 12 450 m³/an sur la zone montagne noire, ce qui représente 1 355 m² d'accroissement de surface terrière chaque année et une augmentation de 5,1 m³/Ha/an référencée IFN. Par exemple, sur l'année 2001 d'après l'enquête annuelle de branches, 1 975 m³ de châtaignier a été prélevé sur l'ensemble du département.

La transformation de l'essence châtaignier

- Une filière qui change
- La filière nationale

La récolte de bois commercialisée peut se diviser en trois grandes catégories :

- Le bois de trituration et assimilés (pâte à papier, panneaux, carbonisation) ;
- Les autres bois d'industrie (essentiellement les piquets et les tuteurs)
- Le bois d'œuvre.

- Les bois de trituration

Dans son enquête auprès des utilisateurs réalisés en 1990, J.Lefièvre évaluait la consommation des principales usines (pâtes, panneaux et carbonisation) du Sud-Ouest de la France entre 500 000 et 600 000 tonnes. En y ajoutant les consommations des autres unités nationales et l'exportation on estimait la récolte en bois de trituration entre 700 000 et 900 000 m³(r). Malgré la fermeture des usines de Montignac (panneaux), Condat (pâte à papier), Labruguière (tanin), la consommation totale de bois de trituration n'a pas fortement chuté depuis 1990 grâce à l'augmentation de capacité des unités restantes (notamment celle de Saillat en Haute-Vienne pour la pâte à papier).

- Les autres bois d'industrie

L'enquête annuelle sur les branches d'activité scierie et exploitation forestière range dans la catégorie 'autres bois d'industrie feuillus' les piquets, tuteurs, échelas, feuillards, etc.

En considérant les résultats des départements où ces produits sont fabriqués avec du châtaignier, on obtient une récolte d'environ 220 000 à 250 000 m³ pour l'année 2000. En effet, après un fort développement des piquets

métalliques et en pin traité, le châtaignier est de nouveau très demandé pour des raisons écologiques et économiques.

- Le bois d'œuvre

L'enquête annuelle sur les branches d'activité scierie et exploitation forestière ne fait apparaître le châtaignier que depuis 1986.

La récolte de bois d'œuvre châtaignier a progressé de 50 000 m³ entre la moyenne des années 86-90 (265 000 m³) et celle des années 96-2000 (315 000 m³). Néanmoins cette récolte reste sous-évaluée.

Tableau : Résultat d'exploitation national du châtaignier

Années	1996	1997	1998	1999	2000
Grumes en m ³	312 000	300 000	309 000	323 000	328 000

Le prélèvement de bois d'œuvre se situerait entre 300 000 et 400 000 m³, 1/3 destiné à l'industrie du parquet lambris, 1/3 aux autres utilisations, 1/3 destiné à l'exportation. La production de sciages, selon l'EAB, se situe autour de 100 000 à 130 000 m³(s).

Tableau: Evaluation de la récolte annuelle commercialisée

Destination	Volume en milliers de m ³ r	%
Bois d'industrie		75
Trituration	700 à 850	58
Piquets-feuillards	200 à 250	17
Bois d'œuvre		
Parquet-Lambris	100 à 150	
Autre utilisations	100 à 150	25
Exportations	100 à 150	
Total	1200 à 1550	100

➤ Le châtaignier audois et ses régions limitrophes

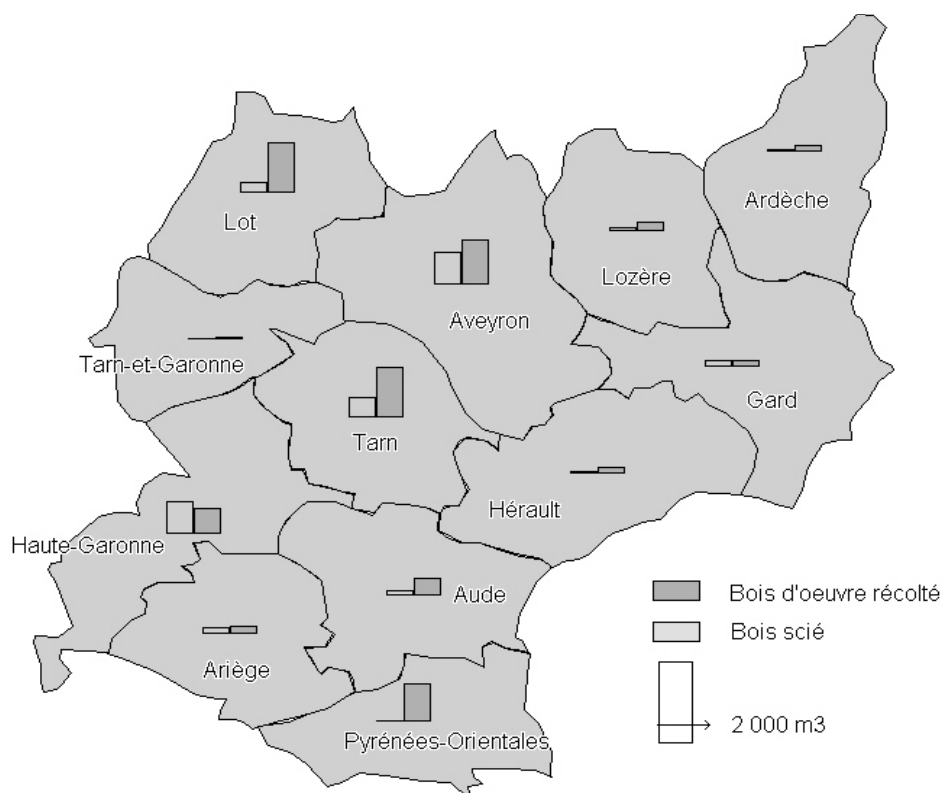
Le périmètre de la Charte Forestière représente une grande partie du châtaignier récolté sur le département de l'Aude. Il est donc intéressant d'exploiter les chiffres des enquêtes annuelles de branches et de les comparer avec les départements limitrophes. La connaissance de la filière châtaignier à une échelle plus large permettra de comprendre davantage les actions futures à mener sur le périmètre de la Charte.

Le châtaignier récolté et scié

Départements	Bois récolté 2001 en m3 sur écorce	Bois scié 2001 en m3 de sciage	Moyenne des bois récoltés 1986 - 2001	Moyenne des bois sciés 1995 - 2001
Aude	1985	170	2147	642
Pyrénées-Orientales	4859	120	4573	88
Hérault	150	38	815	365
Gard	424	1030	766	833
Lozère	1908	412	1121	512
Tarn	5222	1830	5222	1830
Ariège	1782	92	968	810
Haute-Garonne	4158	5235	3198	4000
Tarn-et-Garonne	347	389	251	233
Lot	3551	1667	6212	1247
Aveyron	4191	4663	5524	4051
Ardèche	2313	426	876	368

Source : EAB traitement Afocel

Moyenne de Châtaignier récolté en m3 sur écorce de 1986 à 2001 et châtaignier scié en m3 de sciage.



enne chaque année en
plication est essentielle

Nord Massif central (Corrèze, Dordogne, Haute-Vienne...) pour la partie Nord

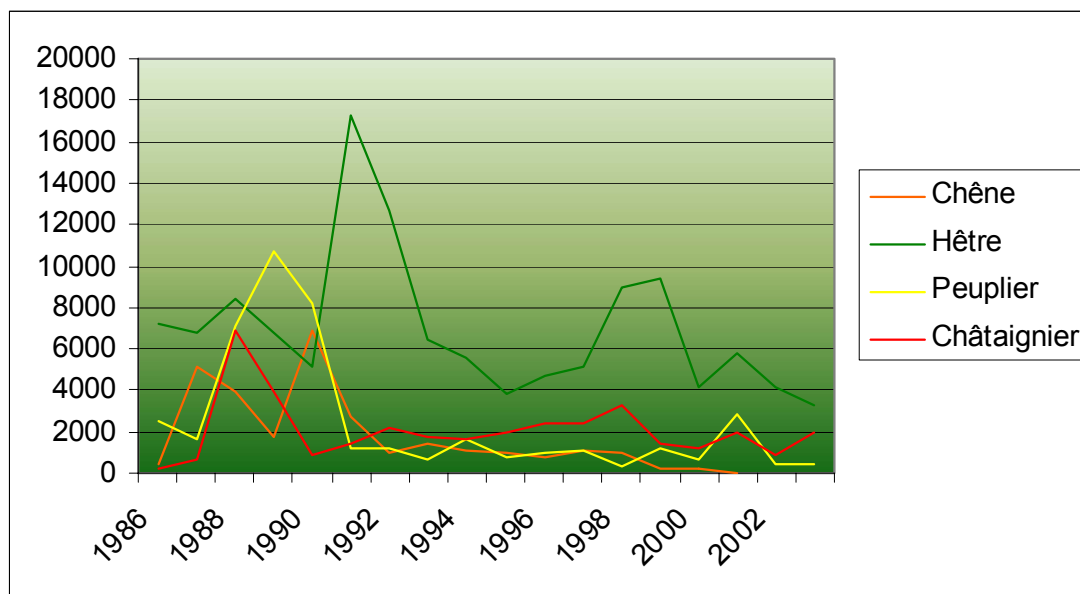
■ La filière départementale

Le périmètre de la Charte représentant 55 % de la superficie de châtaignier du département, l'analyse départementale du châtaignier n'est pas loin de représenter la filière à cette échelle.

➤ Sciage Feuillus, Châtaignier

Le châtaignier ne représente qu'une faible part de la récolte totale de feuillue. De 1986 à 2001, la récolte totale de feuillus se répartie entre 48 % de hêtre, 22 % de châtaignier, 17 % de peuplier, et 12 % de chêne. Il se situe en deuxième position au même niveau que le Peuplier.

Graphique : Proportion de la récolte Châtaignier par rapport aux autres essences Feuillue



EAB, Traitement AFOCEL

Le châtaignier de qualité bois d'oeuvre ne représente qu'une faible proportion par rapport au châtaignier récolté. Par exemple, pour l'année 2003 sur 1 985 m³ de châtaignier récolté, un volume de 170 m³ a été scié sur le territoire Audois. Cette donnée fait apparaître deux points importants :

- la proportion de bois d'industrie, de trituration et de carbonisation pour cette essence est importante ce qui explique une telle différence entre volume de bois récolté et volume de bois scié
 - Une importante quantité de châtaignier récolté sur le territoire Audois est sciée par des entreprises extérieures au département, en direction du Tarn notamment.
- L'historique de la filière châtaignier.

Le territoire présentait une véritable activité autour de l'exploitation de ses taillis, d'une part en douelle pour la fabrication de tonneaux, et de la tannerie afin de traiter les peaux d'animaux.

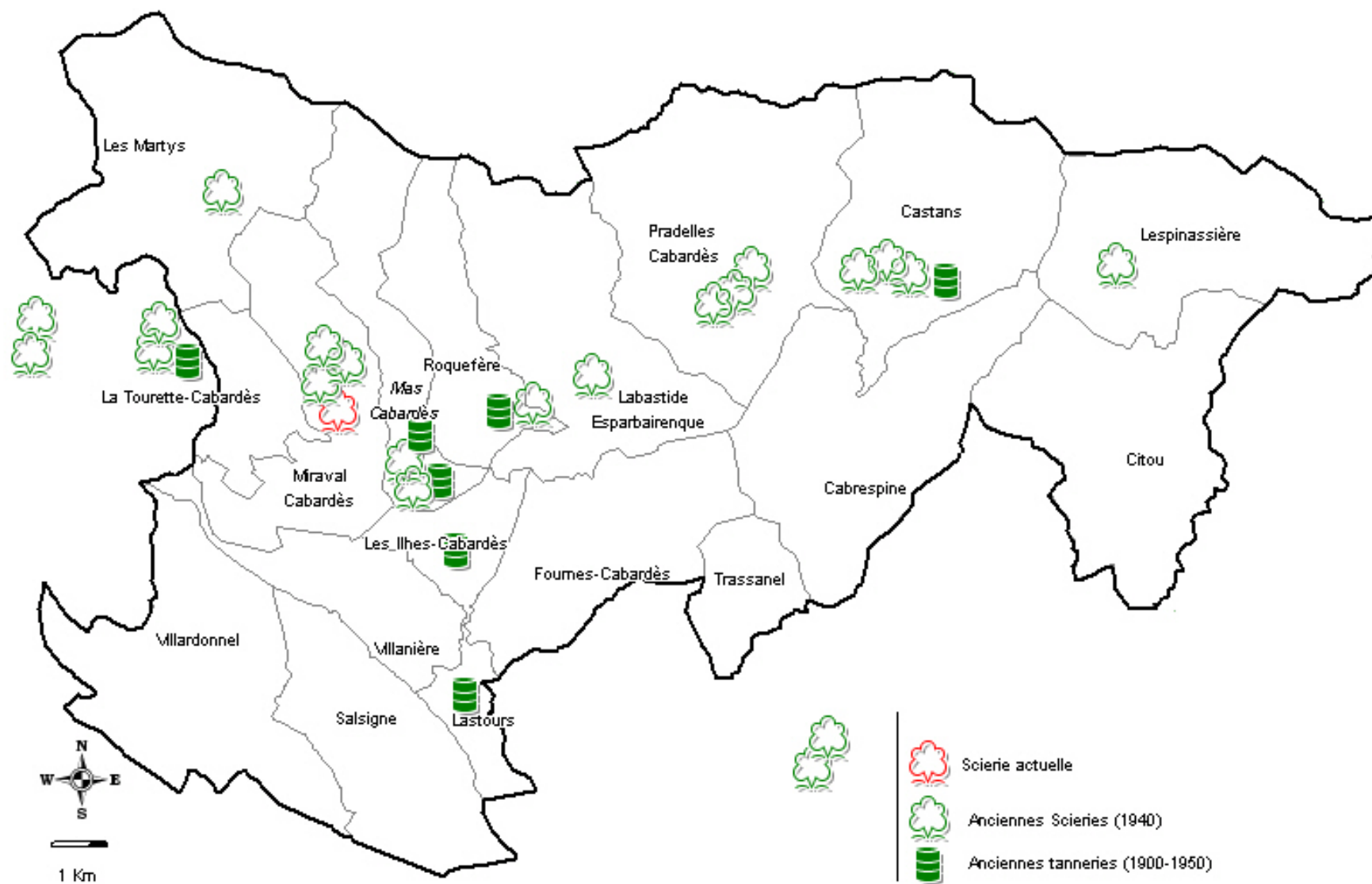
Tableau : localisation et capacité de sciage du périmètre en 1940

Nom	Commune	Activité	Ouvriers	capacité de sciage / Jour
Fabre Joseph	Cuxac-Cabardès	douelles	4	10 m3
Bonafous	Caudebronde	douelles	2	2 m3
Doumergue	Caudebronde	douelles	2	10 m3
Bals Isidore	Les Martyrs	douelles	2	2 m3
/	Cuxac-Cabardès	douelles	2	5 m3
Busque Alphonse	Mas-Cabardès	douelles	2	2 m3
Sicard Joseph	Labastide Esparbairénque	douelles	2	2 m3
Gaby Pierre	Miraval	douelles	2	3 m3
Roger Batiste	Miraval	planches/douelles	2	3 m3
Gasc Louis	Miraval	douelles	2	3 m3
Labarthès Pascal	Castans	douelles	2	2 m3
Fabre Barthélémy	Caunes-Minervois	chevrons, douelles	8	5 m3
Société d'exploitation Forestière	Lespinassière	bois, menuiseries	7	5 m3
Gleize Fabre Joseph	Caunes-Minervois	douelles	4	6 m3
Dhoms Marie	Castans	douelles	2	2 m3
Clergues René	Castans	douelles, planches	2	4 m3
	16		47	66 m3

Source, Direction générale des Eaux et Forêts : Archives département de l'Aude

A cette période, le territoire possédait une capacité de sciage de 66 m3 / jours pour 16 scieries. Le territoire a bien changé avec actuellement la présence d'une seule scierie qui se reconvertie majoritairement dans le bois de chauffage.

Localisation des scieries de 1940 à nos Jours



La filière châtaignier en montagne Noire était jusque dans les années 90 organisées suivant trois secteurs d'activités.

- La fabrication des piquets

Entre 1980 et 1990, il existait au niveau de la Montagne Noire 9 fabricants de piquets dont la production dépassait 2 000 000 de piquets par ans, dont le bois était tiré localement. La quantité annuelle par exploitant variait de 25 000 à 1 000 000. 350 piquets représentent environ un stère de bois et 1 hectare de taillis donne en moyenne 200 stères de bois utilisables.

La fabrication des piquets se fait à partir de brins dont le diamètre est supérieur à 8 ou 10 centimètres et permettait une rotation courte des taillis. La taille de piquet la plus courante est de 1 m. Ils sont sciés fendus où l'opération s'effectue facilement pour le châtaignier dont la résistance au fendage est faible.

A cette période, une coupe à blanc de 35 hectares de Taillis suffisait à produire l'ensemble des piquets.

Les piquets étaient vendus à des particuliers et à des coopératives ou à des revendeurs. Les piquets de 1m étaient vendus entre 0,45 et 0,55 francs l'unité (en 1983). (Source CRPF 'valorisation taillis de châtaignier 1981).

L'arrêt de cette activité s'est effectué lentement. Le coup d'arrêt remonte aux années 60 avec la guerre d'Algérie où énormément de douelles destinées à la fabrication de tonneaux de vin étaient exportées via le Port de Sète. Une ligne de chemin de fer arrivait à Lastours pour charger ces piquets. Ensuite, le déclin du piquet de châtaignier au niveau de la vigne, remplacé par des tuteurs en fer a réduit considérablement cette activité. Actuellement, un exploitant forestier continu à produire des piquets mais à des volumes très réduits, de l'ordre de 700 piquets.

- La trituration

La société anciennement appelée ISOREL, aujourd'hui nommée la Tarnaise des panneaux localisée à La Brugière dans le Tarn a traité en 1982 près de 166 000 tonnes de châtaignier dont 3 975 venant de l'Aude. Le châtaignier n'est utilisé pour les panneaux qu'après extraction du tanin dont la teneur est plus forte dans le vieux bois déperissant. Le bois était acheté 147 francs la tonne bord de route. Actuellement, l'usine ISOREL renommée la Tarnaise des panneaux s'approvisionne en billon de 2 m et de 10 cm fin bout minimum et achète le bois bord de route 20 euros la tonne. Le rayon d'approvisionnement est de 200 Km.

- Le bois de chauffage

- Le châtaignier n'est pas apprécié pour faire du bois de chauffage car il fait des esquilles. Par contre, un marché est possible en direction des foyers fermés, ou en plaquettes forestières. En 2006, un exploitant forestier a vendu du bois de chauffage en châtaignier, son coût étant moins élevé que le chêne.

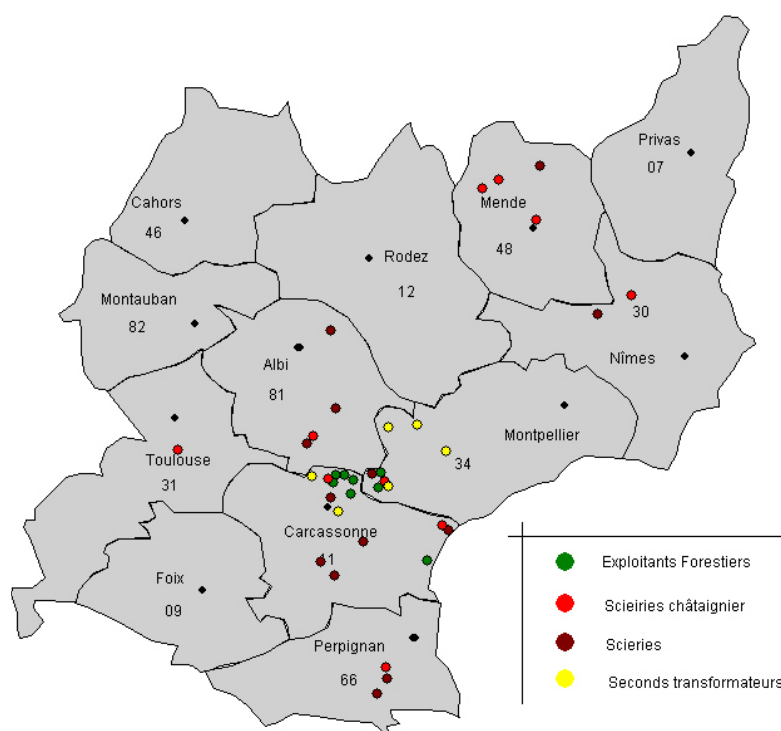
- Le bois de sciage

Le territoire n'a jamais présenté une culture de filière 'bois d'œuvre châtaignier' dynamique. L'utilisation de cette essence se traduit par une utilisation simplement locale, comme en atteste l'architecture de maisons anciennes, avec des charpentes, de la volige, des fenêtres, des portes constituées en châtaignier. Seulement, cette activité locale n'était pas exploitée pleinement.

■ La filière vue par les professionnels

Cette partie a été réalisée à partir d'un questionnaire (situé en annexe) adapté à chaque acteur de la filière, une partie a été réalisée directement chez les professionnels et une autre par contact téléphonique.

Carte : répartition géographique des exploitants, des scieurs, et des seconds transformateurs interrogés.



➤ Les exploitants forestiers

Les exploitants forestiers interrogés issus essentiellement de la zone d'étude, ont vu une évolution rapide de leur métier.

Sur 8 exploitants questionnés, ils ont tous débuté la profession par vocation familiale et assez jeune. Pour les exploitants ayant un certain vécu dans la filière, leur activité principale était la fabrication de piquets, de tuteurs, de douelles avec des débouchés au niveau des agriculteurs locaux ou au niveau de l'Afrique du Nord pour la génération antérieure dans les années 50 - 60.

L'évolution du marché a fait disparaître cette habitude de travail avec une rotation courte des taillis. Les exploitants ont encore gardé cette culture de coupe rase tous les 20 ans, ce qui explique parfois la non reconversion de ces taillis vers un débouché de bois d'œuvre.

Tableau : renseignements sociologiques des exploitants

exploitants	Zone géographique	Age	Salariés		Successeur
			Permanents	Occasionnels	
A	Corbières, Pays de Sault	30	0	1	jeune exploitant
B	Montagne Noire	55	0	1	Non
C	Montagne Noire	60	0	1	Non
D	Montagne Noire	60	0	0	Non
E	Montagne Noire	27	0	0	jeune exploitant
F	Montagne Noire	40	1	0	oui
G	Malepère	25	0	1	jeune exploitant
H	Montagne Noire	70	0	0	Non

L'âge moyen des exploitants du périmètre de la Charte Forestière ou situé à proximité est de 46 ans. Seul un possède un salarié à temps plein et 4 embauchent occasionnellement lorsque la demande en bois est importante. Par contre, seulement une succession est déjà envisagée, pour les autres, la conséquence est de ne plus renouveler leur matériel, de ne plus investir faute de reprenneur.

Tableau : renseignements sur le matériel utilisé

	Type de matériel			
	Tracteur Forestier	Treuil	Porteur	Autre
A	X	X		Camion
B	X	X		Camion
C	X	X	X	Camion
D	X	X	X	Camion
E	X	X	X	Camion
F				
G	X	X		Camion
H	X	X		Camion

La majorité des exploitants utilisent un tracteur agricole munit d'un treuil pour débusquer les bois. Seul 3 possèdent un porteur qui leur permet de débarker le bois en forêt en direction de plate forme de stockage. Ensuite, ils sont tous équipés de camions de taille moyenne, environ 15 m3 pour débarker les bois lorsque la piste le permet et livrer les acheteurs. Le type de matériel utilisé illustre une exploitation organisée pour l'activité de bois de chauffage.

Tableau : Caractéristiques de l'exploitation forestière

Exploitation Forestière				
	Essences	Objets des travaux	Quantités	Prix
A	Chêne vert, blanc	Bois de Chauffage	400 stères	60 euros/stères
B	Chêne, hêtre, résineux	Bois de Chauffage essentiellement	500 stères	70 euros/stères
C	Chêne, hêtre, résineux, châtaignier	Bois de chauffage, et bois d'oeuvre	500 stères	60 euros/stères
D	Chêne, hêtre, châtaignier	Bois de chauffage	500 stères	45 euros châtaignier, 70 euros pour le chêne vert
E	Résineux, épicéa	Grumes	n.c	n.c
F	Vergers	Elagage		
G	Chêne vert, blanc	Bois de chauffage	400 stères	70 euros/stères
H	Châtaignier, chêne	Bois de chauffage, piquets	300 stères	n.c

Actuellement, la totalité des exploitants ont leur activité basée sur le bois de chauffage, Chêne, Hêtre, Châtaignier. Ils réalisent en moyenne chacun 500 stères de bois par an, mais affirment tous une grande disparité entre les années. Le bois de chauffage, très demandé notamment pendant l'hiver 2005 2006 permet un revenu régulier avec une fidélisation de la clientèle. Face à une demande en constante augmentation, l'essence châtaignier présente un avenir pour les foyers fermés où les gens acceptent d'acheter cette essence réputée de moins bonne qualité de chauffe que le chêne mais moins chère à l'achat. Pour commercialiser du bois d'œuvre, la démarche est plus fastidieuse avec un tri des bois, un cubage de chaque destination de produits et une démarche de prospection à faire pour la vente des bois de faibles dimensions. Or, la majorité d'entre eux ne sont pas prêt à effectuer cet effort qui complique la façon de travailler, et préfèrent le bois de chauffage par l'assurance d'un revenu régulier et d'une clientèle.

Tableau : les conditions de l'exploitation forestière

	Difficultés d'exploitation		
	Desserte	Pente	Morcellement du foncier
A	n.c	n.c	
B		X	X
C			X
D	X	X	X
E	X	X	X
F			X
G	X	X	X
H	n.c	n.c	

Sur les 8 exploitants, seul 6 connaissant parfaitement le secteur ont pu répondre.

De plus, à l'unanimité, ils affirment que les pistes forestières de la zone permettent d'accéder à une grande partie du massif châtaignier, mais les conditions d'exploitations sont difficiles en raison de la pente et d'un

double débardage permanent entre la parcelle, la piste forestière et la voirie départementale à usage forestier. Les tires de débardage existent, mais l'absence de pistes de plus gros calibre permettant le passage d'engins de plus gros tonnage peut constituer un frein pour le développement d'une filière. Le réseau est actuellement adapté pour une filière de piquets, de tuteurs ou de bois de chauffage. Le morcellement du foncier pour cette essence est très important, il est nécessaire d'effectuer de la sensibilisation et des regroupements pour permettre de développer une filière.

La qualité des peuplements ne permet pas pour l'instant de construire un véritable circuit commercial, ou une justification d'intervention au niveau des peuplements d'avenir. La qualité des peuplements permet actuellement un débouché en carbonisation, en piquets, en tuteurs, ou en petites grumes. Des dépressages et des éclaircies seraient intéressants pour une amélioration des peuplements.

➤ Au niveau des scieries

L'objectif est d'identifier les caractéristiques des scieries qui traitent du châtaignier, au niveau de leur approvisionnement, de leur structure, du volume scié et du débouché.

Sur 13 scieries interrogées au niveau du département, on peut dénombrer actuellement 2 scieries qui utilisent du châtaignier, et une qui en exploitait la majorité et qui a fermé ses portes récemment faute de repreneur. Les deux restantes scient un quantité très faible, de l'ordre de 100 m3 en moyenne et ont une production de sciage très diversifiée, partagée entre feuillus et résineux.

Tableau : Caractéristiques des scieries du département de l'Aude sciant du châtaignier

Scieries	Exploitation forestière	Nombre de salariés	Essences		quantité	quantité châtaignier	Origine du bois
			Résineux	feuillus			
A	oui	0	Douglas	Châtaignier, hêtre	200 m3	20 à 50 m3	Locale
B	non	2	Douglas, cèdre	Châtaignier, hêtre	1000 à 1500 m3	100 m3	Locale

Sur 41 scieries interrogées sur les départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, et du Tarn, de la Haute-Garonne et de la Lozère ont pu dénombrer 12 scieries qui travaillent cette essence. Les quantités sciées sont très variables d'une scierie à l'autre.

Parmi ces 12 scieries, on notera que 4 scieries assurent environ 80 % de la production du sciage de châtaignier.

Tableau : Caractéristiques des scieries hors département sciant du châtaignier

Scieries	Départements	Exploitation forestière	Nombre de salariés	Essences		Sciage		Origine du bois
				Résineux	feuillus	Quantité Totale	quantité châtaignier	
C	66	Oui	2		Châtaignier		500 à 1000 m3	Locale
D	66	Oui	8	cèdre	Châtaignier		100	Locale
E	34	Non	6	douglas, épicéa, siko	Châtaignier hêtre, merisier	2000	50	Locale
F	30	Non	3	divers	châtaignier		120	Isère, Tarn
G	81	Oui	4		châtaignier, frêne, meriser, hêtre	3000	100	Locale
H	81	Non	2		châtaignier		1500 m3	Locale
I	31	Oui	2	n.c	n.c	n.c	n.c	n.c
J	48	Oui			Châtaignier		1000 à 1500	Locale
K	48	Oui			Châtaignier		1000 à 1500	Locale
L	48	Oui			Châtaignier		1000 à 1500	Locale

Les scieries qui utilisent le châtaignier sciennent essentiellement des feuillus mais certaines scies en majorité du résineux. Les entretiens avec chaque scieur font apparaître des évolutions, dans la consommation du châtaignier, très variables. On peut comptabiliser les scieries pour lesquelles le châtaignier est en augmentation, en baisse ou bien stable. Parmi elles, il faut noter le cas de ceux qui ne recherchent pas cette essence. Ce sont des scieurs qui intègrent l'exploitation forestière et trouvent un peu de châtaignier, en essence non prépondérante, dans les coupes qu'ils achètent.

Il faut remarquer que les scieries les plus petites ont les productions les plus irrégulières d'une année sur l'autre, notamment les scieurs à façon ou bien les scieurs dont ce sont l'activité secondaire. Pour ces derniers, il peut se passer une année durant laquelle ils ne sciennent pas de châtaignier. Cela est lié non seulement au marché du châtaignier mais aussi à leur activité principale qui leur laisse plus ou moins de temps à consacrer à leur scierie. Les volumes de sciage peuvent être importants pour répondre à des demandes ponctuelles des seconds transformateurs.

La zone d'approvisionnement pour cette essence est exclusivement locale à proximité des massifs de châtaigniers. Bien souvent les scieurs ne donnaient pas de rayon mais les départements où ils ont l'habitude d'acheter leur bois. Comme pour la majorité des essences forestières, les zones d'approvisionnement sont influencées par des notions de qualité des arbres.

Tableau : Analyse du fonctionnement de la filière scierie

Scieries	Caractéristiques techniques	Achat sur Pied	Bord de Route	Destination
A	n.c	Oui	non	Menuisiers locaux, charpentiers
B	20 cm fin bout billonné sur 2 m à 2m 50	Oui	Oui	
C	15 cm fin bout, rectitude, longueur	Oui	Oui	
D	10 cm fin bout	Oui	non	Piquets, tuteurs
E	15 fin bout, billonné sur 2 m, sans chancre roulure	Non	Oui	Menuiseries
F	Négoce			Ebénistes locaux
G	20 à 25 fin bout sur 6 m de Long	Oui	Oui, fréquent pour le châtaignier	Menuisiers locaux, charpentes Vosges
H	20 cm à 25 cm fin bout, chancre roulure	Non	Oui	Menuisiers, Hérault
I	20 cm fin bout	oui	Oui	Menuiseries locales, charpentes national
J	15 cm fin bout, rectitude, longueur	Oui	Oui	Local, national
K	15 cm fin bout, rectitude, longueur,	Oui	Oui	Local, national
L	15 cm fin bout, rectitude, longueur	Oui	Oui	Local, national

Au niveau des caractéristiques techniques, la majorité des scieurs demandent du 20 cm fin bout minimum billonné sur 2 m. Les bois de menuiseries acceptent de diamètres moins conséquent, 15 cm fin bout notamment pour la construction de fenêtres et porte-fenêtre. D'une manière générale, il existe deux types de marchés, un marché local pour les bois d'ébénisteries et de menuiseries et un marché national voire international pour les bois de charpente.

- Explication de la sous utilisation de cette essence :

Tableau : Les freins au développement de la filière

Scieries	Qualité des bois	Desserte	Approvisionnement	Manque de débouchés
A		X		
B	X	X	X	
C	X		X	
D		X	X	X
E	X		X	
F	X			
G	X			
H			X	
I	n.c	n.c	n.c	n.c
J	X			
K	X			
L	X			

A l'unanimité, les scieurs disent avoir de plus en plus de difficultés pour trouver du châtaignier de qualité. Les exploitants scieurs doivent démarcher auprès des propriétaires pour obtenir les lots qui les intéressent et ceux-ci sont de plus en plus rares. L'étude de la ressource sur le périmètre de la Charte a mis en exergue les difficultés d'exploitation de la châtaigneraie et sur certaines zones des bois châtaignier inaccessibles. On ressent également une inquiétude très vive vis-à-vis du Chancre, spécialement dans le Tarn. Malgré cela, certains scieurs augmentent le volume de châtaignier. Cette essence se vend bien et cela justifie, encore, de chercher du châtaignier. De plus, les gros scieurs ont peu de concurrence pour cette essence.

Pour d'autres, essentiellement les scieries sans exploitation forestières, c'est la difficulté d'approvisionnement qui explique la baisse de la production de châtaignier. Ces problèmes font que les scieurs délaissent un peu le châtaignier au profit d'autres essences telles le hêtre ou le chêne qui restent des valeurs sûres. Dans le Tarn certains scieurs qui utilisaient du châtaignier notamment pour le parquet se sont orientés en direction d'une production de plus en plus résineuse. Le Douglas est largement évoqué, les reboisements effectués au FFN arrivent à maturité dans ce département.

Le châtaignier connaît aussi ses détracteurs et quelques scieurs sont même réticents, La minutie du sciage de cette essence, les problèmes d'approvisionnement et de qualité étant trop importants.

Le châtaignier est en effet sujet à la roulure qui est un défaut 'indécélable' sur pied. Si la roulure est trop profonde le billon part pour la trituration ou la carbonisation. Il existe des zones réputées roulées et d'autres moins. Les scieurs vont donc naturellement prospecter dans les meilleures zones, surtout lorsqu'ils achètent sur pied, car la prise de risque est plus importante.

Le problème de la roulure ne se pose plus lorsque le bois est acheté bord de route, même si celle-ci peut apparaître après. Les scieurs ont des critères pour s'assurer de la qualité du bois après abattage. On peut citer par exemple la présence d'une fente transversale bien nette sur la culé de l'arbre qui est un critère de qualité.

Les régions les plus réputées pour un châtaignier de qualité, étoffé et relativement sain, sont la Bretagne et la Normandie. Malheureusement les prix auxquels ils sont négociés ne les rendent pas attractifs, mais les seconds transformateurs s'approvisionnent quand même.

D'autres raisons plus marginales évoquées peuvent également justifier les baisses ou l'arrêt du châtaignier.

Cela peut être un second transformateur qui abandonne le châtaignier, et le scieur plutôt que de trouver de nouveaux clients pour cette essence, choisi de suivre son client. Mais là encore lorsque qu'un second transformateur délaisse le châtaignier c'est bien souvent pour le problème de qualité et donc du prix de revient qui en découle.

De nombreux artisans (menuisiers ou ébénistes), qui consommaient des feuillus et du châtaignier en particulier, auraient arrêté de travailler avec cette essence en raison des faits évoqués précédemment et ainsi les scieurs perdent des clients. Ajoutons à ce phénomène, la substitution des panneaux aux bois massifs dans l'agencement, et l'absence de débouchés pour le bois d'industrie et de trituration pour cette essence. Cette remarque a souvent été faite dans le Tarn, justifiant ainsi que certaines scieries se sont orientées vers le résineux.

Heureusement, dans l'ensemble, les scieurs conservent une image positive du châtaignier même si tous constatent une diminution de la qualité et s'en inquiètent.

➤ Les seconds transformateurs

Pour les seconds transformateurs qui ont pu être contactés lors de cette étude, sont apparues diverses utilisations du châtaignier.

Il peut être utilisé en menuiseries intérieures comme extérieures

Pour le meuble, en façade comme en intérieur

Pour la fabrication de panneaux lattés.

Cette essence représente souvent une petite part de la consommation totale de bois.

Cela s'explique par la multiplicité des essences que les seconds transformateurs utilisent. De plus, le châtaignier souffre de la concurrence du chêne qui lui ressemble énormément. Le châtaignier possède, de surcroît une très bonne image auprès des consommateurs, pour l'identité qu'il représente.

➤ Evolution de la consommation

Le châtaignier semble de plus en plus délaissé ces dernières années. Mais, plus que pour les scieries les fluctuations annuelles sont importantes, notamment pour les petits artisans qui travaillent à la commande.

Les baisses sont souvent justifiées par des problèmes de qualité des sciages et plus précisément de largeur des planches en constante diminution. Les lots étoffés se font rares. Cela rend cette essence contraignante à travailler et engendre beaucoup de pertes. L'argument avancé est alors le prix de revient des produits fabriqués qui est semblables à celui des produits en chêne pour un prix de vente inférieur. Cette opinion est très largement répandue, même chez ceux dont la consommation de châtaignier stagne ou est en hausse. Il y a un décalage, défavorable au châtaignier entre le prix du marché et le coût réel. Or, si tous reconnaissent au châtaignier de grandes qualités esthétiques, les exigences de rentabilité des industries du bois restent prioritaires.

Les seconds transformateurs disent avoir des difficultés pour trouver des sciages châtaignier en quantité suffisante sur un périmètre proche. Certains complètent leur approvisionnement par des bois venus du Massif-Central (Dordogne, Corrèze), de Bretagne ou d'Isère. Ce qui fait défaut, c'est une régularité dans la qualité des approvisionnements. Il est vrai qu'il n'existe pas de classement officiel pour le châtaignier. La qualité du châtaignier devient un problème crucial lorsque l'on veut obtenir des grandes longueurs. Ainsi, pour ne pas avoir un rendement matière déplorable, un cuisiniste a décidé de faire les corniches et les baguettes de ses cuisines châtaignier en chêne.

L'approvisionnement des seconds transformateurs, notamment industrialisés, ne fonctionne pas de la même manière que l'approvisionnement d'un scieur. Si un second transformateur décide de lancer une gamme en meuble de châtaignier, il doit avoir la garantie de trouver la matière première dont il aura besoin. C'est le cas d'une entreprise de menuiserie industrielle dans l'Hérault où un développement et un accroissement d'une gamme de fenêtre et porte fenêtre en châtaignier serait possible, mais les difficultés d'approvisionnement ralentissent les initiatives.

■ Les maillons manquant à la filière

La difficulté pour l'ensemble des menuisiers est de développer une gamme de produit sans être assuré de l'approvisionnement aussi bien en qualité qu'en quantité. L'ensemble des seconds transformateurs interrogés ont répondu qu'acquérir du châtaignier aux dimensions voulues était très difficile. Or, les professionnels permettant de récolter du bois se partagent entre les exploitants Forestiers et les scieries.

➤ Les exploitants forestiers

Au niveau du périmètre de la Charte, 5 exploitants forestiers sont en activité dont un qui travaille sur un autre massif. Les 4 exploitants travaillant sur le secteur de la Charte ont tous travaillé à un moment donné du châtaignier. Les exploitants existent encore sur le secteur, la majorité est vieillissante et se concentrent sur l'activité de bois de chauffage, leur temps d'activité professionnelle diminue de jours en jours.

Ils ont tous une expérience de l'essence châtaignier pour l'avoir exploité pendant longtemps, mais l'absence de débouchés locaux (dans un rayon de 50 Km) ne les incite pas à développer cette activité. La méthode de travail a ainsi évolué :

- années 1990 : Un tri des bois était effectué entre le bois d'œuvre, les piquets et le bois de chauffage.
- Au niveau du bois d'œuvre, les bois étaient sciés sur-place par les scieries locales ou vendus à des parqueteries de Dordogne.
- Aujourd'hui, le châtaignier est utilisé pour le bois de chauffage et seules les plus belles grumes sont conservées et sciées soit sur place, soit par une scie mobile ou vendu à une scierie du Tarn.

➤ Les scieries

La scierie est le maillon important pour une filière. En effet, c'est elle qui recherche du bois, qui crée de la demande et fait travailler des exploitants, implique des propriétaires, et rassure les entreprises de seconde transformation. Il existe des débouchés ponctuels et des marchés de niches intéressants, mais dans l'intérêt du

territoire, la dynamique ne viendra que par l'installation d'une petite unité de sciage qui rassurerait Exploitant et artisans de la seconde transformation et mobiliserait les propriétaires.

➤ La sylviculture

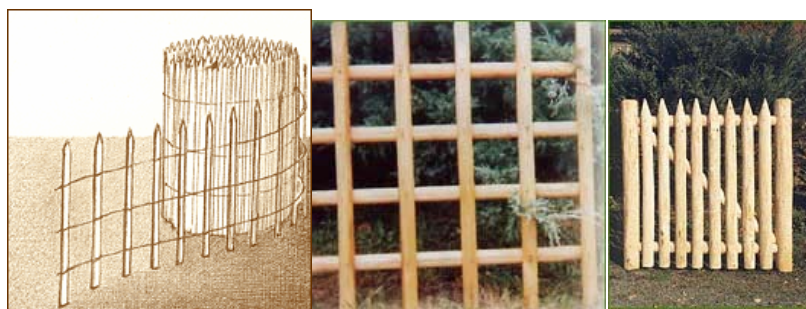
Le territoire ayant très peu de tradition forestière, n'est pas sensibilisé pas la sylviculture du châtaignier. Les méthodes d'exploitation courte des taillis sont encore dans les mentalités. Aussi, la qualité des bois s'en ressent. La sylviculture est un passage obligatoire pour une valorisation optimale de cette essence.

Actuellement, les débouchés traditionnels, douelles, tanin, piquets n'ont plus assez demandes pour organiser une activité. Le périmètre de la Charte semble marqué par cette culture du taillis, où l'exploitation est basée sur des rotations courtes, tout les 20 ans. Il s'agit aujourd'hui de mettre en relation la qualité et la potentialité des bois avec les débouchés actuels.

Produits dits inventifs



Production de clôtures, portails



Parquet, bardages, menuiseries, charpentes, voliges



■ Une filière à deux vitesses

- Par sa configuration topographique, pas sa structure foncière et par une politique forte d'incitation financière au boisement, le secteur Nord du territoire présente une activité forestière dynamique basée sur l'exploitation résineuse. Essentiellement privée, la zone est gérée par des coopératives forestières ou par des experts forestiers. Le restant, forêts communales et domaniales sont gérées par l'Office National des forêts.

Les freins à la filière de la zone Feuillus.

- Causes démographiques et sociales

Comme il a été indiqué en début de document, la population du secteur n'a cessée de diminuer et de migrer en direction des villes. Les emplois directs issus du territoire sont peu nombreux et résident essentiellement dans l'agriculture (élevage, forêt) et dans le tourisme. La présence humaine étant moins forte, les forêts fortement exploitées auparavant et largement soumises à une pression humaine est aujourd'hui délaissée.

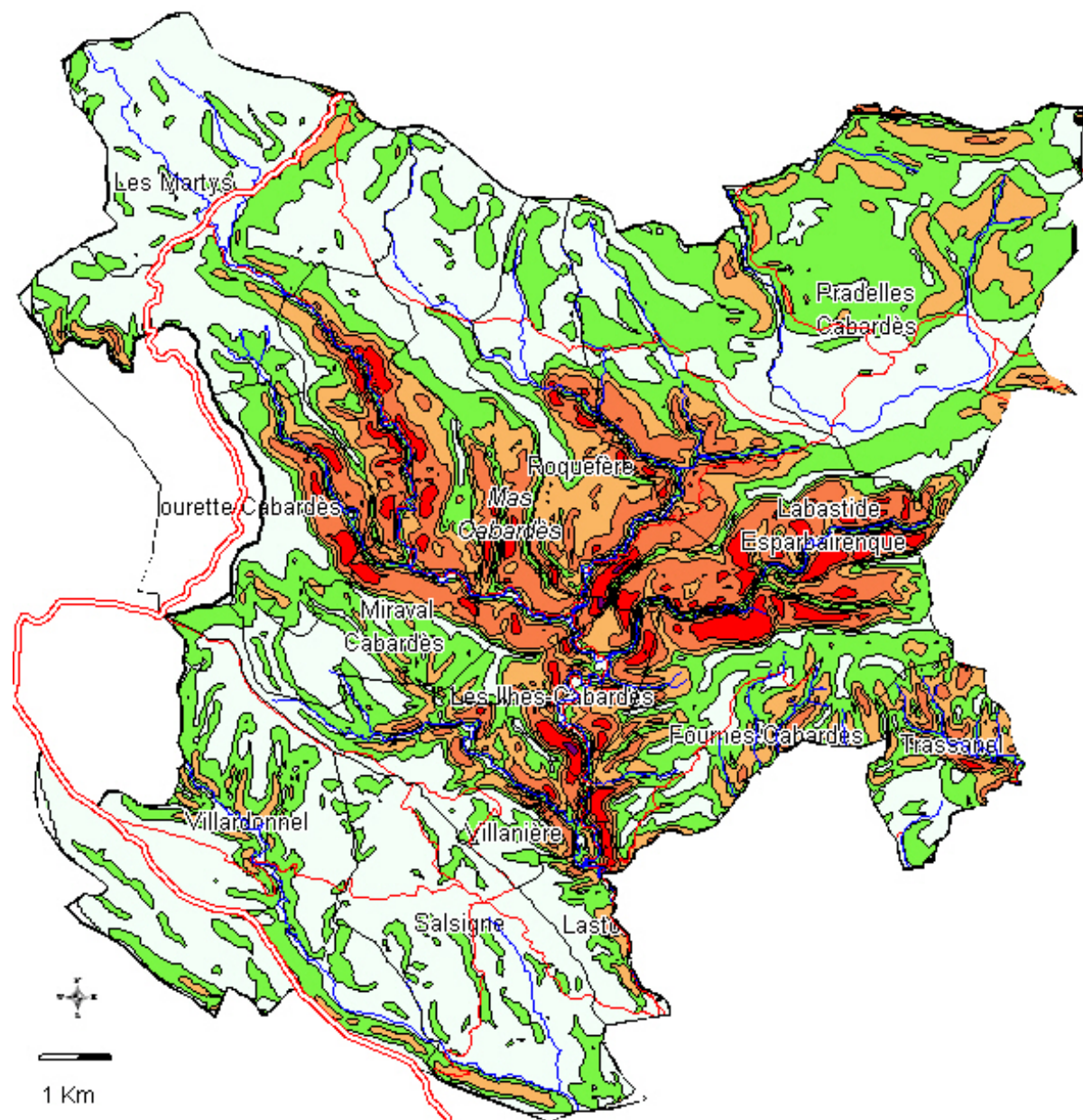
D'un point de vu social, les activités agricoles liées à la forêt ou à l'élevage sont peu courtisées actuellement comme l'atteste une baisse des effectifs au sein des écoles, ou comme le montre les difficultés de succession des départs à la retraite des exploitants.

Le territoire, très proche de Carcassonne, de Mazamet et d'emplois potentiels pour la population est finalement accessible aux centres d'activités. Au contraire des territoires reculés où la nécessité de vivre en lien avec les ressources locales est obligatoire, le périmètre de la Charte est quant à lui accessible et tourné vers les villes à proximités. Les actifs travaillent dans les centres urbains et résident sur le territoire.

- Les conditions d'Exploitations.

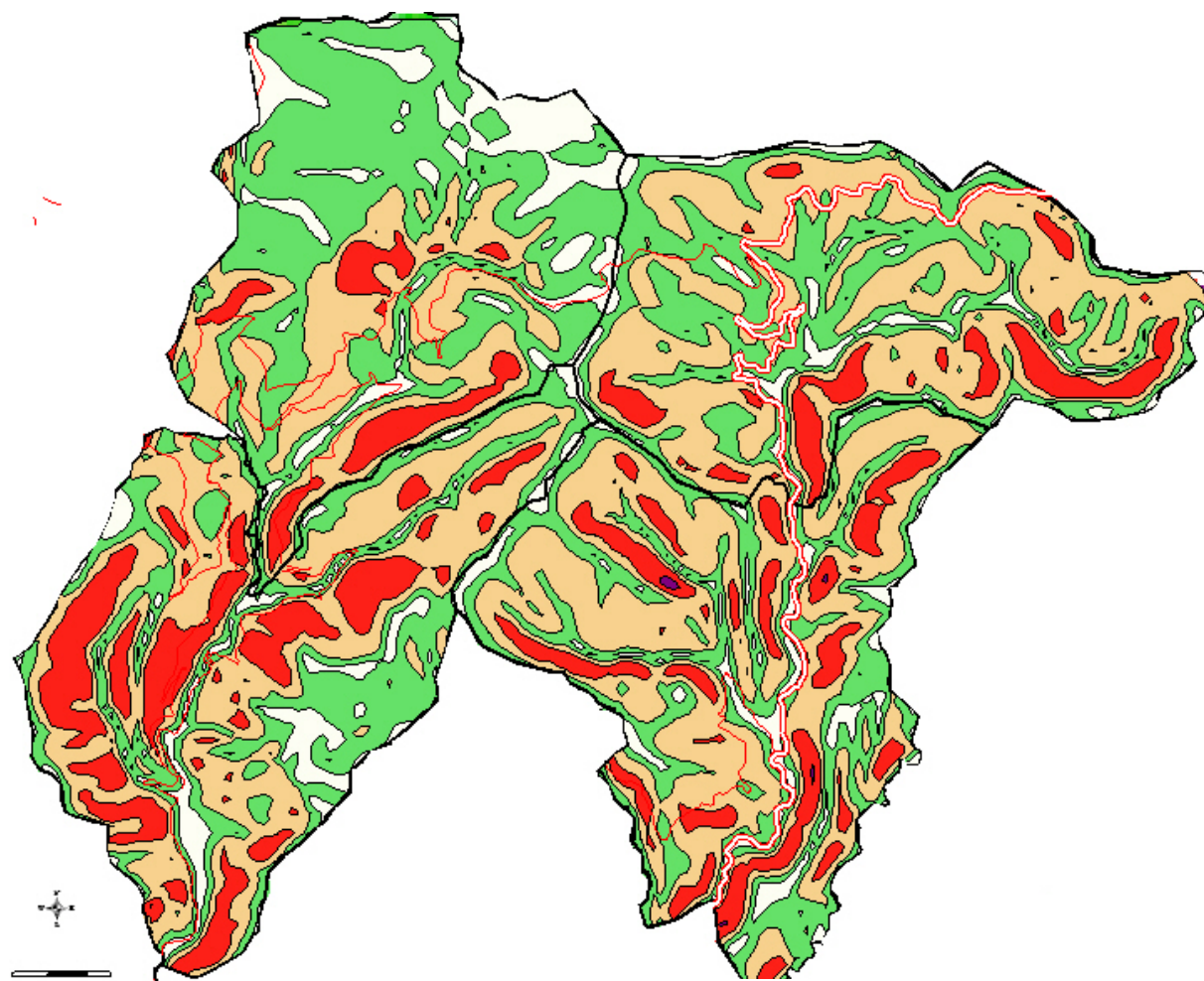
La carte suivante illustre les différents pourcentages de pentes présents sur le secteur. Elles fonctionnent suivant le réseau hydrographique et ses bassins versants. Le Nord, est constitué d'un plateau relativement plat. Par contre, la zone centrale est marquée par des pentes très importantes régulièrement supérieures à 50 %. La situation de non mobilisation des bois des vallées de l'Orbiel, du Rieutort ou de la Grave est largement expliquée par cette carte.

Tout à fait réalisable d'un point de vu technique, l'extraction de ces bois l'est moins d'un point de vue économique. Les rendements beaucoup plus faibles dans de fortes pentes, entraînent un surcoût important et la démobilitation des professionnels de la forêt.



Communauté de Communes du Haut-Cabardès

Au même titre que la carte précédente, la carte suivante illustre les différents pourcentages de pentes. Le fonctionnement de la structure topographique est semblable à celui de la zone précédente pour les deux communes situées le plus Sud, c'est dire Cabrespine et Citou. Les cours d'eau que sont la Clamoux et l'Argent Double ont façonné deux vallées distinctes aux pourcentages de pentes prononcées. Par contre les deux communes, Castans et Lespinassière situées au Nord présentent une structure topographique sous forme de Cirque avec des pourcentages de pentes plus atténués. Les conditions d'exploitations, de ce point de vue seraient d'avantages favorables, au Nord et difficiles au Sud. La présence de deux exploitants forestiers sur le secteur travaillant encore du châtaignier sur ce secteur confirme ce diagnostic.



1 Km

Communes du Haut-Minervois : Castans, Cabrespine,
Lespinassière, Citou

- La Desserte : trois types bien distincts.

Type 1 : Voirie départementale à usage forestier

L'organisation générale de la desserte s'appuie sur la R.D 118 à l'Ouest et les R.D 620 et 289 à l'Est. La liaison transversale Est-Ouest est constituée par la R.D 1009 qui draine le plateau du Sambrès et la forêt de Soulanes de Nore. Des points de retournements sont organisés en bout de voie pour permettre le demi tour des grumiers. L'organisation de l'exploitation forestière est de mettre à disposition des bois bord de pistes à accès grumiers ou lorsque cela n'est pas le cas, les bois doivent être stockés le long d'une des voiries à usage forestier. Cette organisation routière est complétée par un réseau dense de routes secondaires qui, pour la plupart, souffrent d'une inadaptation de leurs caractéristiques au trafic lourd.

La zone centre du territoire est caractérisée par de profondes vallées orientées Nord-Sud. La configuration des villages qui y sont situés et le relief sont une entrave fréquente à la circulation des grumiers ou des porteurs. Ainsi, la vallée du Rieutort, avec les villages de Labastide-Esparbairénque et Roquefère, de la vallée de la Clamoux, avec Cabrespine sont difficilement accessibles.

Type 2 : Piste Forestière accès grumiers

Cette catégorie de piste, bien représentée à travers le schéma de desserte de la Montagne Noire irrigue le plateau du Sambrès et certaines zones où la voirie publique permet l'accès de grumiers. Les infrastructures routières n'étant pas adaptées dans la zone centre, ce type de piste y est très peu représenté.

Type 3 : Pistes accès porteur, tire de débardages.

Ce type d'infrastructure est bien représenté notamment au sein du taillis de châtaignier. Il s'agit d'ancienne voie issue de l'activité forestière passée. Ces pistes sont aujourd'hui largement entretenues par les associations de Chasse et la randonnée.

- Points particuliers.

Les verrous constitués par les villages de Castans et la Tourette-Cabardès réduisent les possibilités de transit Est-Ouest. Des ouvrages tels que les ponts constituent de véritables barrières au transport des bois. Aussi, il est nécessaire d'identifier une stratégie à mettre en œuvre pour faciliter l'évacuation des bois, soit par un programme de travaux, soit par l'établissement d'un schéma de circulation des engins, surtout pour la forêt de feuillus située au centre du territoire.

Un programme de travaux a été en partie réalisé afin de palier certains dysfonctionnements. Il s'agit essentiellement de travaux au niveau de la RD 1009 et de la RD 9 afin de conforter l'évacuation des bois de l'exploitation forestière du plateau du Sambrès. La ressent passage de convois exceptionnels d'éoliennes a provoqué la réalisation de travaux au niveau de la 1009, notamment le renfort d'un pont au niveau du ruisseau de la Ferrière, et un élargissement de la route sur certaines zones.

➤ Les obstacles.

Il s'agit essentiellement de passages de villages impossibles entraînés par une route trop étroite, par des habitations trop rapprochées. On peut considérer que ces obstacles sont infranchissables en raison de l'impossibilité de remodelage de la structure urbaine des villages.

- Il s'agit des villages de La Tourette-Cabardès Roquefère, Labastide-Esparbairénque, de Lastours, et de Castans, Cabrespine. La configuration de l'ensemble de ces villages et des routes qui les traversent rend impossible le passage de grumiers ou porteurs.

Le seul point noir à déceler sur la voirie à usage forestière est le croisement de la route départementale 620 et la route départementale 9 au niveau de la commune de Castans. Ce point se caractérise par un virage serré à pourcentage de pente élevé. Cependant, le passage de la commune de Citou est jugé délicat à cause d'une part de la traverse du Hameau le Rieussec, et de la traversée du village.

D'après cette analyse, la partie centrale du territoire présente un réseau de piste secondaire très dense, au contraire d'une voirie primaire, accès grumier qui fait actuellement défaut.

Le Morcellement du Foncier

Le châtaignier, essence traditionnelle locale est concerné par 11 Plan Simples de Gestion qui comprennent seulement 212 hectares de Taillis. Les forêts publiques, domaniales, départementales et communales rassemblent 235 Hectares de Taillis. Donc, sur les 1 800 hectares environ de taillis de châtaignier que le territoire comporte, 447 hectares sont sous l'emprise d'une gestion forestière. Les 1 350 hectares restants sont morcelés en une multitude de propriétaires.

Le travail effectué à travers 4 communes a permis de révéler une superficie des parcelles très réduites et un nombre de propriétaires importants. La taille des parcelles varie de quelques ares à 5, 6 hectares au maximum. La particularité est la répartition des propriétés d'une seule personne, parsemée sur l'ensemble de la commune. Un propriétaire peut posséder par exemple 5 hectares, mais ils seront éparpillés sur le territoire en une multitude de parcelles.

▪ Les Vergers de châtaignier

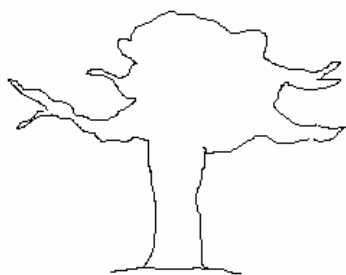
Cet arbre, appelé arbre à pain est encré traditionnellement dans la culture du pays. Sa localisation le long des cours d'eau, à proximité des villages marque les vestiges d'une organisation sociale passée. L'ensemble des vergers nourrissaient Hommes, bétails, et fournissaient du bois de chauffage pour l'hiver.

L'entretien et l'exploitation de ces vergers sont très liés à la démographie du secteur. Face à une pression humaine de moins en moins importante et une évolution de la société, une grande majorité de vergers ont été laissés à l'abandon.

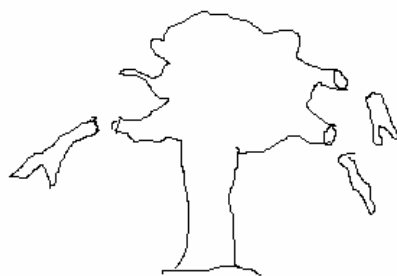
En 1924, le département de l'Aude produisait 303 tonnes de châtaignes, contre 30 tonnes aujourd'hui. Dans les années 80, l'Usine Isorel située à Labruguière dans le Tarn, était consommatrice de vieux arbres de châtaignier riches en tanin. C'est pourquoi, pendant cette période, de nombreux vergers n'étant plus entretenus ont été coupés. Cette phase explique aujourd'hui la présence de nombreuses souches très larges où de nombreux rejets sont apparus.

Actuellement, une dizaine de tonnes de fruits sont récoltés et commercialisés chaque année sur le périmètre d'étude par cinq agriculteurs, les débouchés étant la vente directe à 80 %, et la transformation en crème de marron. Lors de la période d'après guerre, 70 tonnes de châtaignes étaient récoltées chaque année, vendues sur les marchés environnant. La réputation de ce fruit dit d'Olargues assure une qualité et une renommée qui lui assure un débouché, en vente directe, en coopérative ou en transformation.

Cycle de vie d'un verger



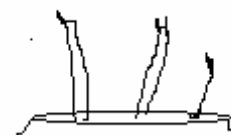
Arbre productif



Entretien par élagages



Abattage Arbre trop vieux, manque de vigueur



Greffage (le greffage dit en flûte est celui le plus pratiqué sur la zone)

Ces opérations étaient régulièrement effectuées ce qui permettait une rotation régulière entre les arbres vieillissants et les nouveaux rejets. Il a suffi de quelques années d'abandon pour que cet entretien ne soit plus effectué et ainsi faire disparaître de nombreux vergers aujourd'hui transformés en taillis.

La dernière opération locale de rénovation et d'entretien de vergers a permis de soutenir les quelques agriculteurs qui exploitent encore aujourd'hui quelques vergers. Les conclusions de cette opération :

- Appuis et conservation des agriculteurs comme en atteste leur présence aujourd'hui
- Manque de porteur de projets

Actuellement, une dizaine de tonnes sont commercialisées sur le périmètre de la Charte. Comparativement, une centaine de tonnes étaient vendus dans la période d'après guerre. Cette différence de production et de commercialisation traduit un lent abandon des vergers qui aujourd'hui sont soit improductifs en raison du vieillissement des arbres, soit ont été abattus et sont repartis en Taillis sauvages, dits broutes sur le territoire.

Les vergers dits 'opérationnels' sont relativement peu nombreux sur la zone, les travaux d'entretiens étant abandonnés depuis des années. (cf étude de réhabilitation des vergers du Haut-Cabardès). Le suivi, la récolte et la commercialisation sont effectués par les agriculteurs (4 qui ont encore une activité autour de la châtaigne) pluriactifs, miel, vignes, ou par des retraités qui entrent dans un cadre plus passionnel ou de loisir.

Pourtant le potentiel du territoire est important, comme l'atteste l'activité passée.

Pour une relance d'une activité liée à l'exploitation forestière ou agricole du châtaignier, l'ensemble des impacts liés aux opérations doivent être pris en compte.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la rentabilité économique de ce peuplement n'est pas assurée dans tout les cas de figure. Il convient alors de mesurer l'ensemble des effets indirects liés à l'exploitation de cette essence :

- l'entretien du cadre paysager d'un territoire
- garantir l'accessibilité aux parcelles
- Lutte DFCI
- l'attachement de la population locale à cette essence
- Apport d'une activité économique
- Maintien de la population locale
- L'utilisation d'une ressource locale incontestable

Au vu des répercussions citées, cette essence forestière mérite d'apporter une attention particulière.

Le Milieu Naturel

Les Risques Naturels

■ Les risques majeurs

La Communauté de communes du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois est concernée par plusieurs aléas : les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain et les accidents liés aux transports de matières dangereuses.

Les communes de la Haute-vallée de l'Orbiel, de l'argent Double et du Clamoux sont concernées par le risque d'inondation qui est dû aux débordements des rivières.

➤ Les risques naturels

- Les inondations torrentielles et pluviales

La haute vallée fut marquée par une crue historique en mars 1930 qui endommagea plusieurs villages. En raison des embâcles importants tous les ponts ont été partiellement détruits ou emportés, ce qui a provoqué l'effet de 'rupture de barrages' successives et a eu pour conséquence l'aggravation des dégâts de la crue. Par exemple, tous les ponts de la vallée de l'Orbiel à partir de Mas-Cabardès et an aval ont été reconstruits par S.Fioro, constructeur à Limoux.

Des mesures de protection ont été mises en place pour pallier aux risques. Un syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins de la Clamoux, de l'Orbiel, et du Trapel a été créé afin d'aménager et d'entretenir les cours d'eau, les berges et les bassins versants. Le Plan de prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (PPRI) concerne l'aménagement de l'espace et l'urbanisme.

➤ Les feux de forêt

Le périmètre, situé en bordure de la Montagne Noire dans la région forestière des coteaux de Cabardès, comporte une superficie importante d'espaces naturels sensibles aux incendies. Il s'agit essentiellement des zones boisées composées de forêts de chênes verts, de châtaigniers, de genets et de bruyères, de maquis et de garrigues. Les communes les plus concernées sont celles de Villardonnell, Salsigne, Villanière, Ilhe-Cabardès, Lastours, Founes-Cabardès, Trassanel, Cabrespine et Citou.

➤ L'enneigement

Comme l'atteste l'épisode neigeux de Janvier 2006, la neige peut constituer un risque naturel pour le haut du territoire. Les arbres sont en effet sensibles au gel, au dégel et au poids de la neige qui provoque la chute de branches ce qui occasionne des difficultés de circulation.

A partir de 800 m d'altitude, l'enneigement annuel est d'environ 20 jours. (Source : plan d'aménagement des différentes forêts communales), au delà du risque, l'exploitation forestière est largement contrariée par cet aléa climatique.

➤ Restructuration et conservation des terrains de Montagne

Au niveau du périmètre de la Charte Forestière, deux zones ont fait l'objet de reboisements afin de lutter contre les risques naturels de Montagne, les inondations et les glissements de terrains pour le secteur. Il s'agit du périmètre de l'Argent Double et de l'Orbiel.

- Le périmètre RTM de l'Argent Double

Situés sur le territoire des communes de Lespinassière, de Citou, et de Caunes-Minervois, les surfaces qui ont fait l'objet d'un reboisement RTM sont de 2842 Ha dont 1985 réparties sur 1144 Ha pour Citou et 841 Ha pour Lespinassière.

Lors de ces reboisements en 1890, les terrains concernés appartenaient soit aux communes, soit aux particuliers. Actuellement, les reboisements RTM correspondent en grande partie à la forêt Domaniale des Soulanes de Nore.

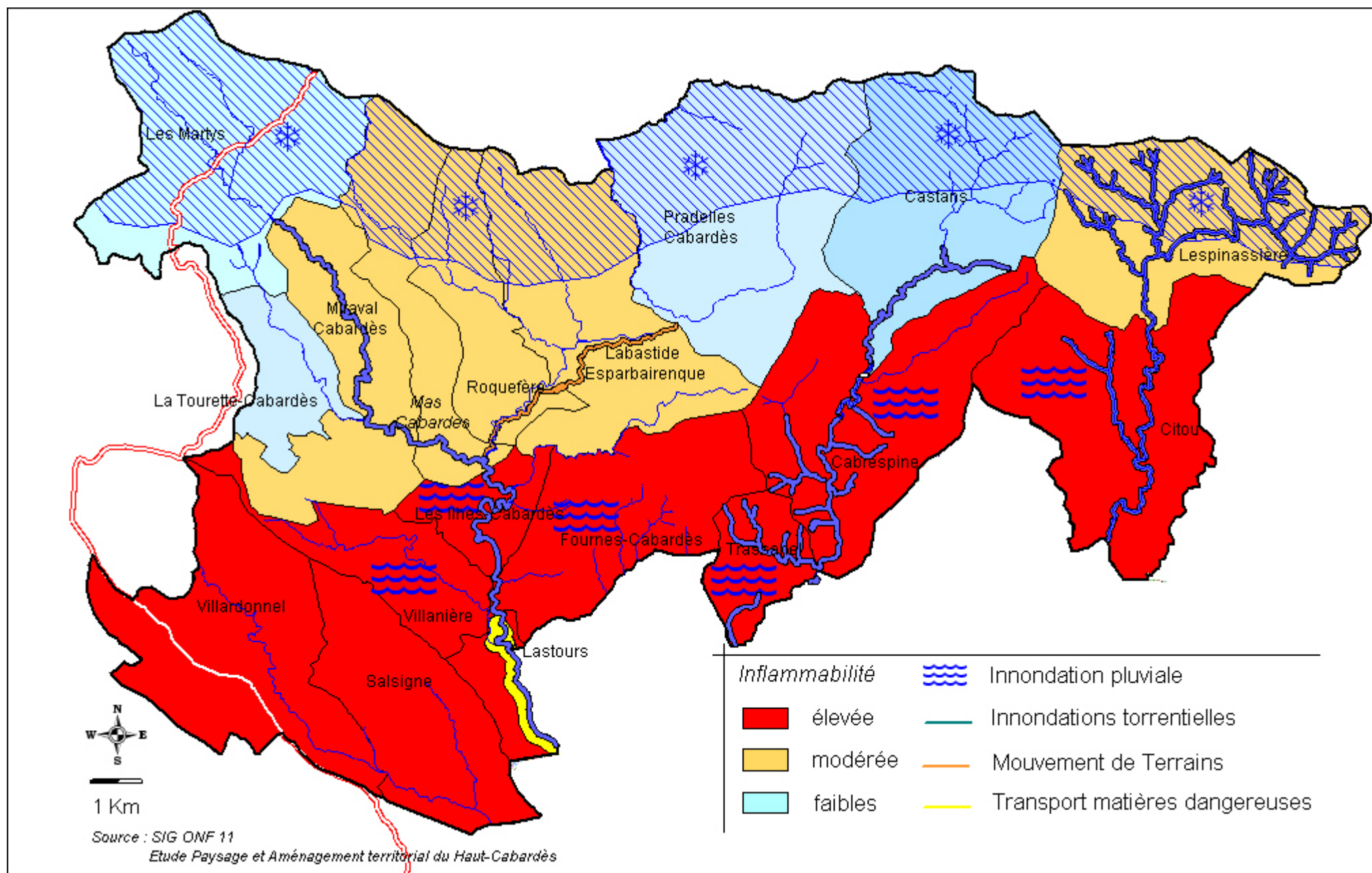
L'objectif de ce reboisement a été d'agir sur la rivière l'Argent Double en diminuant l'écoulement des eaux sur les pentes prononcées, protéger le village de Citou et la route départementale contre les éboulements et les inondations. L'Argent Double réservé au fond d'une gorge étroite, reçoit les nombreux affluents qui sillonnent au Sud et lui apportent des masses d'eau considérables et les alluvions que les surfaces dénudées ne retiennent plus, et remplissent sans cesse le lit de la rivière dont le débit peut devenir redoutable lorsque la totalité des eaux déversées sur les pentes arides se précipite dans le bassin. Sous le règne de Napoléon III, des reboisements en hêtre, en sapin, pins noirs, pin sylvestre, chêne blanc, chêne vert et châtaignier ont été effectués par l'intermédiaire des eaux et forêts. Au niveau de la commune de Citou, 3 500 plants de châtaignier ont alors été plantés, pour un total de 234 410 toutes essences confondues.

- Le périmètre RTM de l'Orbiel

Comme pour le précédent périmètre, le reboisement de cette zone est très lié aux cours d'eau, notamment 'La Grave' qui présente le plus de danger. Son nom provient de son lit entièrement à sec en temps ordinaire, mais complètement rempli de galets et graviers qui proviennent de son bassin de réception. En patois, gravier se dit 'grave'. Lors de pluies torrentielles, le danger provient de la grande quantité de matériaux charriés par cette rivière qui conflue avec l'Orbiel. Par la suite, au niveau du village des Ilhes-Cabardès, la pente diminuant, les matériaux se déposent et les eaux surélevées pénètrent dans les jardins, les prairies ou les habitations. L'objectif du reboisement est bien de fixer les sols afin d'éviter les éboulements et le ravinement des cours d'eau.

Cette zone répartit sur les communes de Labastide-Esparbairénque et de Fournes-Cabardès représente 295 Hectares. Le reboisement de sols qui à la fin du 19^{ème} siècle étaient dépourvus de toute végétation et cultivées à outrance a débuté en 1890. Les terres seront reboisées par des essences diverses, hêtre, chêne, châtaignier, sapin, cèdre.

Carte : Risques naturels



Les inventaires scientifiques

■ Les zones d'intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définie par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont deux grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Plus de la moitié du territoire de la Charte Forestière du Haut-Cabardès est concerné par 12 ZNIEFF soit 4 ZNIEFF de type II et 8 ZNIEFF de type I.

➤ Les ZNIEFF de type I

A – Pelouse du Pic de Nore (90 Ha) : cette zone concerne le plateau sommital couvert d'une pelouse adaptée aux conditions climatiques sévères (gel, vent fort) de type alpin qui règnent au sommet. Elle contraste avec les versants boisés environnants. Cet espace est favorable aux espèces des milieux ouverts d'altitudes (aigle royal et lièvre brun).

B- Toubière des Jouys (7 Ha) : située dans un coude de la rivière l'Arnette, elle constitue le point le plus bas des prairies d'altitude.

C- Plateau de Lacombe (73 Ha) : ce plateau à l'aspect aride constitue une ligne de partage des eaux. Il s'agit d'une zone agricole de type traditionnel qui abrite une riche flore messicole ainsi qu'une avifaune caractéristique des milieux ouverts.

D- Ruisseau de la Grave et crêtes voisines (1212 Ha) : l'étroitesse et les multiples escarpements du ruisseau donnent à la vallée un aspect très sauvage, renforcé par l'absence d'habitations et un couvert végétal impénétrable. Ce territoire a un intérêt faunistique exceptionnel : il abrite un couple d'aigle royal.

E- Rochers de Cubserviés (8,5 Ha) : le site protégé est un ensemble d'escarpements rocheux (gneiss) que le ruisseau du Rieutort franchit d'une grande cascade. Le principal intérêt de ce site est paysager.

F – Les Martyrs (32 Ha) : la ZNIEFF est constituée d'un plateau schisteux où se localise un habitat très dispersé entre lequel des espaces naturels existent : bois de hêtre, de sapins, de bouleaux et des petites prairies. L'intérêt de ce site est floristique : il abrite des orchidées rares et l'Arnica de montagne.

G – Prairies des Batignes (50 Ha) : dénué de boisement, cet espace se partage entre une moitié occupée par des cultures et des prairies ; l'autre moitié, couverte de lande à genêt. Le site possède un intérêt écologique de part la diversité des milieux observés : lande basse, pelouse, prairie humide, mare, zones tourbeuses, culture...

H – Bergerie de la Techounière (6,8 Ha) : il s'agit d'une protection de plateau calcaire au nord du village de Trassanel. L'intérêt de cette zone est uniquement floristique.

I – Arête Rocheuse des Soulanes de Nore : Ces crêtes utilisées autrefois comme parcours à moutons sont aujourd'hui en cours d'enrésinement, principalement en Cèdre. Il s'agit d'un ensemble composé de quatre crêtes schisteuses prolongeant vers le sud les versants du pic de Nore sur lesquelles apparaissent de petits mais nombreux escarpements déchiquetés. Cette zone aride, exposée aux influences méditerranéennes et battue par les vents est particulièrement dénudée. Sa richesse florale est composée d'une lande à genêt (*Genista* sp) et à bruyère (*Erica* sp) ou d'une pelouse à graminées.

J – Arête rocheuse de Fount Ferrouzo : Cette crête, de nature schisteuse, prolonge les contreforts du pic de Nore et se termine dans la vallée du Clamoux. Les affleurements rocheux sont très nombreux, sans toutefois être de grande dimension, et donnent au site un aspect déchiqueté. Les versants abrupts et escarpés des crêtes de la montagne Noire sont d'une manière générale un lieu d'accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent là, l'espace, le calme et les biotopes nécessaires à leur développement. L'importante flore rupicole comprend plusieurs espèces rares ou endémiques.

K- Crête Calcaire de ventoule : Dans le Cabardès et le Haut-Minervois, une tectonique complexe fait alterner, parallèlement à l'axe de la montagne Noire, terrains calcaires et terrains schisteux. La crête de Ventoule est la première barre calcaire que rencontre le torrent de l'Argent-Double. La richesse patrimoniale de cette zone est d'ordre floristique. Les milieux ouverts secs et calcaires accueillent une flore spécifique souvent rare ou endémique. Ensuite, cette zone présente un intérêt biogéographique car de nombreuses espèces calcicoles méditerranéennes trouvent ici leur limite nord de répartition dans la montagne Noire.

L- Gorges de Linze : Le ruisseau de Linze prend sa source au pied des soulans de Nore, puis entaille profondément le plateau Calcaire du Haut-Minervois, pour déboucher dans la plaine à Notre-Dame-du-Cros, près de Caunes-Minervois. Cet ensemble comporte donc une grande variété de paysages dû à la nature du sol, à l'altitude et à la nature de la couverture végétale. Cette vallée abrite quelques orchidées rares pour le département, et ses falaises abritent un des 30 couples d'aigles royaux de la région Languedocienne.

➤ Les ZNIEFF de type II

1 – Montagne Noire occidentale : ce massif présente un intérêt exceptionnel et possède une flore riche et diversifiée où l'on retrouve de nombreuses espèces rares (*Gentiana lutea* / *Drosera rotundifolia*) ainsi que des espèces d'oiseaux rares (aigles royal / Circaète). Présence de tourbières qui accroît l'intérêt écologique et

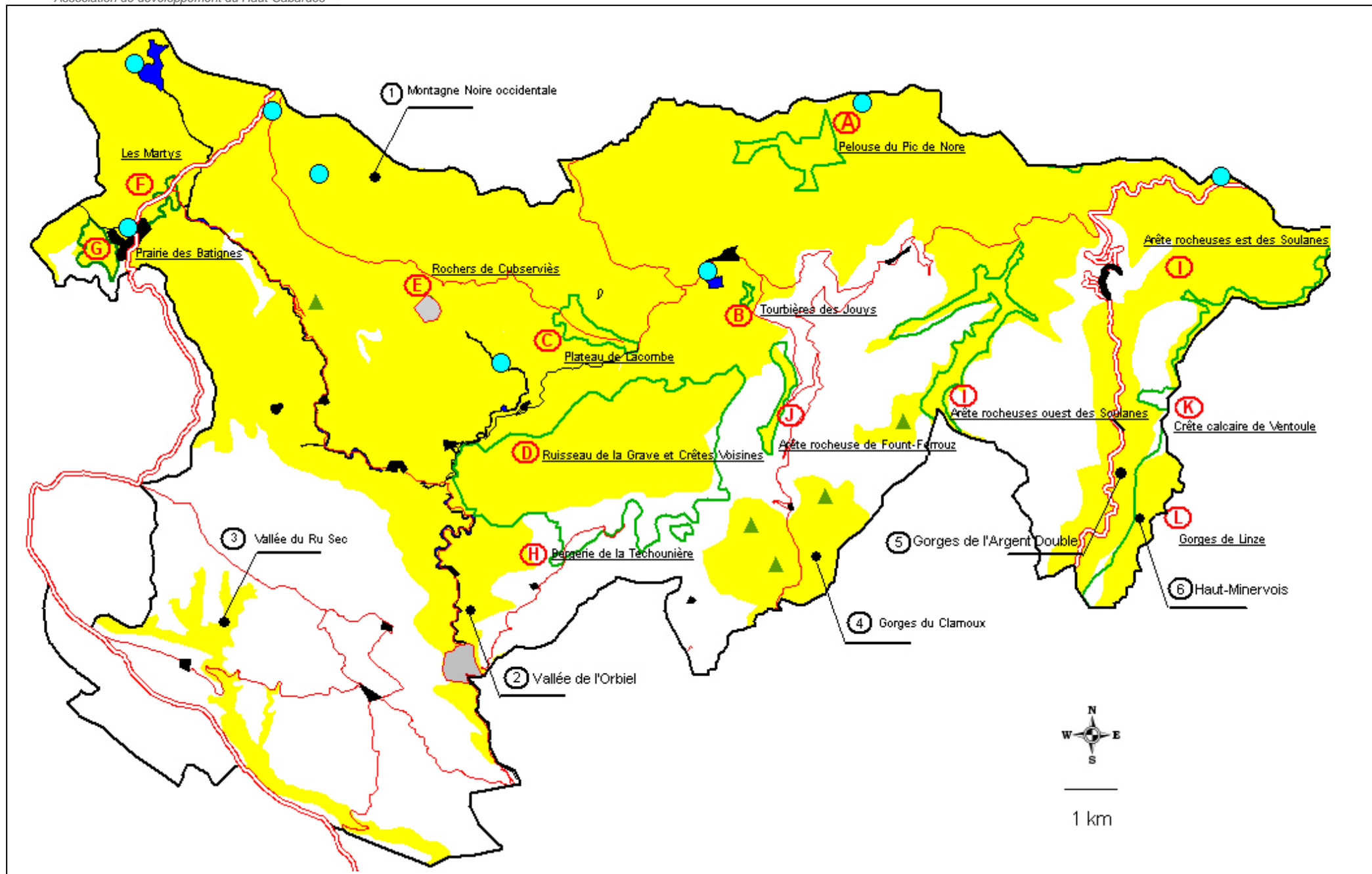
floristique de la zone. Le paysage de cette ZNIEFF est d'une remarquable ampleur grâce au sommet du Pic de Nore qui domine de vastes étendues boisées.

2 – vallée de l'Orbiel : le principal intérêt de cette zone, d'environ 3800 Ha, est avant tout paysager, en raison de l'encaissement et par la présence de nombreux escarpements rocheux et, historique (châteaux de Lastours, Miraval...). La variété des milieux (ripisylve, garrigue...) permet le développement d'un grand nombre d'espèces tels que l'Aigle Royal et le Hibou Grand Duc.

3 – Vallée du Ru Sec (668 Ha) : le Ru Sec est une rivière à faible débit. Le caractère naturel de cette vallée très boisée présente un grand intérêt écologique. On retrouve une flore spécifique tel que le Rhododendron de l'Himalaya ainsi que le Hibou Grand Duc.

4 – Gorges du Clamoux (720 Ha) : la Clamoux entaille fortement les contreforts de la Montagne Noire et forme des gorges spectaculaires. La vallée présente un grand intérêt faunistique. Les escarpements rocheux offrent des sites de nidification au Hibou Grand Duc et au Merle Bleu.

5 - Gorges de l'Argent Double : Richesse floristique, les rocailles abritant des associations spécifiques qui comprennent des espèces rares. C'est le cas de *Allium moly* : espèce protégée sur le plan national des espèces rares. Les escarpements rocheux sont les lieux de nidification du Hibou grand-duc, du Merle Bleu, et d'hivernage pour le Tichodrome. Les formations forestières sont habitées par la Buse variable, la Bondrée apivore et le Circaète Jean-Le-Blanc.



Charte Forestière de Territoire du Haut-Cabardès et du Haut-Minervois

- Le patrimoine paysager

- Des paysages d'eau diversifiés, tourbières, sources, rivières, cascades

Au nord du territoire d'étude se situent plusieurs tourbières qui sont le plus souvent en voie de fermeture du fait de l'enrésinement ou de réduction du fait du drainage agricole, par exemple la tourbière des Jouys à Pradelles. La montagne Noire est l'un des 16 massifs en tourbières au niveau national. L'intérêt des tourbières est d'ordre patrimonial mais elles jouent un rôle dans les ressources en eau (soutien à l'étiage et auto-épuration des eaux). Par ailleurs, leur intérêt archéologique et géologique est reconnu : en s'accumulant sur des milliers d'années, la tourbe, par son pouvoir conservateur, a emprisonné des témoins biologiques ou matériels des temps anciens.

La cascade de Cuserviés, impressionnante, mais difficilement accessible et peu signalée.

La rivière l'Orbiel, du Clamoux, de l'Argent Double offre des paysages variés depuis la source, paysage de plateau jusqu'à la plaine et tient son nom de la présence et l'exploitation ancienne d'oliviers. Il reste quelques arbres sur des terrasses et traces de moulins à huiles.

- le patrimoine arboré

Dans ces paysages de forêts, parfois monotone, le patrimoine arboré apparaît sous la forme d'arbres isolés, binômes remarquables ou d'alignement d'arbres. Ce patrimoine se révèle aussi à travers la diversité de ses essences.

- le patrimoine géologique

Il se lit à travers l'utilisation des matériaux que l'on trouve dans l'architecture vernaculaire : schistes, calcaires durs et tendres, pour la construction, ardoises pour les bardages protecteurs sur les pignons et les faces exposées aux intempéries et les sables de rivière utilisés pour les enduits. Ces matériaux étaient extraits à proximité de chaque site de construction. Aujourd'hui, il n'existe pas de site d'extraction organisé. Il est donc difficile de trouver ces matériaux traditionnels dans le cadre de réhabilitations, de plus le savoir faire des entreprises a également disparu

Bois Energie et le territoire

Cette activité est fortement liée à une volonté locale de promouvoir, et d'étendre cette source d'énergie comme l'atteste le futur lotissement de Salsigne équipé d'une chaudière collective à plaquettes forestières. Il s'agit d'un enjeu important de la Charte Forestière avec la mise en relation de sites pouvant être équipés de chaudières et une ressource mobilisable ou à mobiliser.

La filière bois énergie et la filière bois sont très liées puisque la première collecte des bois qui ne sont pas utilisés ou non valorisés par la seconde. La filière bois développée sur le périmètre de la Charte Forestière grâce à une forte activité au niveau de ses forêts publiques et au niveau des groupements forestiers du plateau Sambrès doit permettre de garantir l'approvisionnement de plusieurs chaudières. En effet, avec une surface totale de 14 320 Ha de forêt, les communes de la Charte Forestière de territoire représentent 73 % des forêts du massif. Ce potentiel conséquent peut garantir le développement d'une filière à l'échelle du territoire.

- Au niveau des forêts publiques

Le Territoire rassemble 5 340 Hectares de forêts publiques pour une récolte moyenne de 11 087,5 m³ par an. Afin d'évaluer les ressources potentielles en matière de bois énergie des forêts publiques, il a été recueilli pour chaque récolte moyennes prévues par an des plan de gestion, l'ensemble des bois qui sont destinés actuellement à l'industrie papetière ou de panneaux. Il s'agit d'une moyenne pour chaque année qui permet de confirmer ou de révéler une grande ressource facilement mobilisable.

Tableau n° 1 : potentiel bois/énergie des forêts publiques

Forêt communale	Potentiel moyen Bois énergie récolté en m ³ par an
Pradelles-Cabardès	445
Castans	1 044
Lospinassière	317
Cabrespine	0
Roquefère	0
Les Martys	158
Latourette-Cabardès	0
Miraval-Cabardès	89,5
Fournes-Cabardès	177
Lastours	0
Forêt soulanes de Nore	3 330
Forêt départementale de Roquefère	207
Forêt départementale, Montagne Noire	372
	6139,5

Selon les essences, selon la longueur et le diamètre des bois, la quantité de plaquettes forestières varie énormément. Une moyenne faible de 2,5 MAP obtenue pour 1 m³ de bois broyé a été retenue. Donc, le potentiel bois énergie est de 6 139 m³ ce qui peut fournir environ 15 000 MAP. Afin de donner un ordre de grandeur, une chaudière de 150 KW permettant de chauffer 25 logements consomme de 400 à 450 MAP chaque année. Le potentiel d'approvisionnement de chaudières est donc vraiment très important, 14 fois le projet de Salsigne.

- Au niveau des forêts privées

Les forêts privées du périmètre de la Charte représentent 7 302 Hectares, soit 60 % de la forêt du territoire. Elle se caractérise par une disparité importante entre les groupements importants du Plateau du Sambre qui occupent des surfaces importantes, et les petits propriétaires des vallées et des versants de montagne où les parcelles ne représentent parfois que quelques ares. La zone se caractérise par une diversité importante des essences, Douglas, Epicéa, Pin pour le résineux, Châtaignier, Hêtre, Chêne, merisier, frêne pour les feuillus.

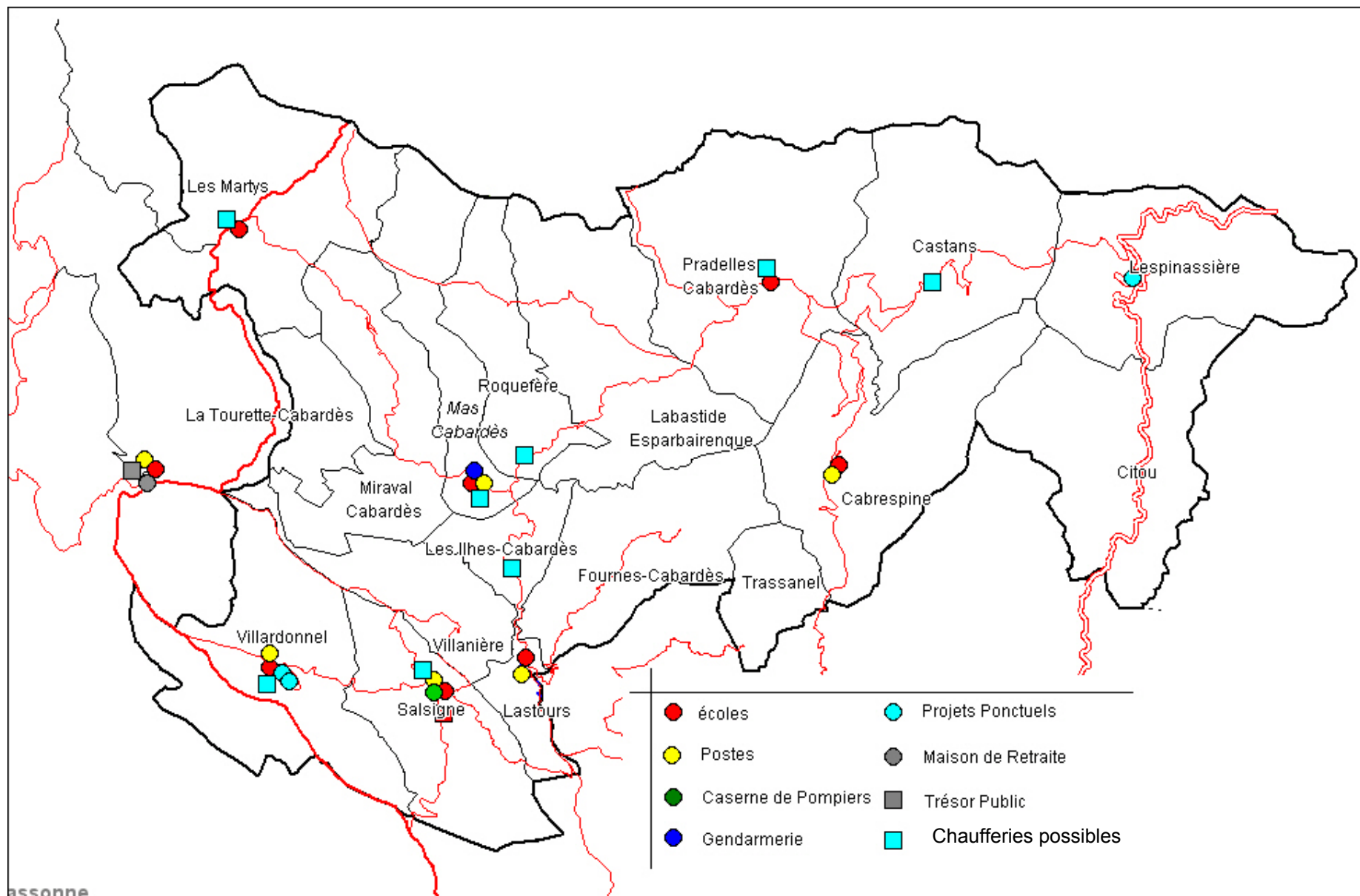
■ Les potentialités

Le périmètre de la Charte comporte différents locaux pouvant être équipés d'une chaudière collective, Mairie, Salle polyvalente, Postes, sont les infrastructures publiques courantes qui présentent un intérêt pour l'installation d'une chaudière. De plus, ces types d'établissements étant situés au centre des villages, un raccord pour les particuliers privés, pour les sites d'hébergements touristiques à l'aide d'un réseau de chaleur semble tout à fait pertinent. Il s'agit dans ce cas de les énumérer sans aborder les faisabilités techniques.

Par contre, le territoire de la Charte Forestière du fait de son positionnement est un lieu privilégié pour un développement de cette filière. La ressource forestière disponible, le potentiel d'installation de chaudières (plaine de l'Aude, Carcassonne) situé dans un rayon de 40 km fait que la situation géographique pour l'implantation sur le périmètre de la Charte d'une plate forme de stockage et de fabrication de plaquettes est parfaitement adaptée.

Les acteurs forestiers, sensibles à la filière bois énergie, sont prêts à aider le territoire à se structurer et ainsi à approvisionner des chaudières extérieures aux deux communautés de Communes, à créer de l'activité, à entretenir les forêts.

Localisation du potentiel d'installation de chaudières.



Conclusion

Le territoire forestier du périmètre fonctionne à deux vitesses, avec d'une part l'exploitation forestière du Plateau, ses groupements forestiers, et d'autre part la zone centre du territoire marqué par un abandon progressif des forêts de feuillus où seuls quelques exploitants forestiers continue à extraire du bois, du chauffage en majorité.

La diversité du territoire permet d'envisager une conciliation entre différents objectifs de développement :

- production de bois d'œuvre
- développement d'une filière bois énergie
- entretien des paysages
- initiation d'une filière bois 'artisanale'
- approche agricole du châtaignier
- Vocation touristique du territoire dans un cadre forestier

Comment parvenir à un objectif de relance d'activité forestière pour la zone centre, au foncier morcelé, aux conditions d'exploitations difficiles, à la filière locale peu existante ?

Comment développer l'activité bois énergie sur le secteur en prenant en compte l'ensemble des forêts du massif ?

Comment concilier les différents usages de liés aux activités pratiquées en forêt ?

La Charte est l'outil qui a pu permettre un débat entre tout les partenaires locaux afin d'aboutir à des orientations sur le devenir de la forêt du Haut-Cabardès, Haut-Minervois, donc la forêt de demain.

Le constat effectué tout au long de cette première phase doit permettre une liaison avec la seconde phase d'élaboration de la Charte Forestière de Territoire, la phase 'Orientation et Stratégies' qui fixe les objectifs à atteindre pour les prochaines années.

Bibliographie

■ Documents

Forêts privées de Montagne Noire orientations de gestion, Orientations régionales de production, schéma régional de gestion sylvicole, CRPF Languedoc-Roussillon 2001

Le châtaignier, un arbre, un bois
2^{ème} édition revue par C.Bourgeois, E.Sevrin et J.Lemaire, 2004

Plan Directeur de la voirie départementale à usage forestier, DDAF de l'Aude 1994

Etude du schéma de desserte Forestière de la Montagne Noire, 1986

Révision du schéma de desserte Forestière de la Montagne Noire 2001

Valorisation de la Châtaigneraie Sud Massif Central, CRPF Juillet 1995

Amélioration des Taillis de Châtaignier dans la montagne Noire, DDAF, CRPF, Octobre 1983

Statistiques agricoles, Enquête annuelle de branches de 2001 à 2004

Etude Paysagère de la Forêt départementale, Office Nationale des Forêts, 1994

Programme agri-environnemental, opération locale, protection des paysages de châtaigneraies et des paysages associés de la Montagne Noire, Chambre d'agriculture de l'Aude, AUDASEA, C.A.U.E de l'Aude, Février 1995.

La filière Bois Energie en Aveyron, étude des coûts de mobilisation, Energie-Bois 12, Octobre 1988

Etude sur la réhabilitation de vergers d'anciennes variétés dans le Haut-Cabardès, Association de coordination du développement Agricole de la Montagne Noire, Septembre 1997

Le dépérissement de la Châtaigneraie Audoise, analyse spatiale d'un complexe épidémiologique et contribution à la lutte contre l'*Endothia parasitica* dans le massif de Cuxac-Cabardès-Caudebronde, Thèse de Doctorat par Gely-Deschamps Isabelle, Décembre 1993.

Etude Paysagère et Aménagement Territorial du Haut-Cabardès, diagnostic : Contexte paysager, Agriculture et problématiques environnementales, Bureau d'études Henry-Luc MAMAR, STITEA, URBANISTIK, décembre 2004.

Plan de Gestion des paysages Audois vis-à-vis des projets éoliens, deuxième phase : Evaluation de la Montagne Noire, Atelier AKENE Paysage, Juin 2005.

Revue forestière française n 3, les 40 ans de l'inventaire forestier national : utilisation des données recueillies, Mars 2001

Projet de développement du Cabardès, Janvier 1995, pp 1 -85.

Projet de développement territorial pour le Haut-Cabardès, Association de développement du Haut-Cabardès, Septembre 2001 PP1-76.

■ Sites Internet

<http://www.ifn.fr>
<http://insee.fr>
<http://www.adimac.fr>
<http://www.ofme.org>
<http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr>
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>
<http://www.legifrance.gouv.fr>
<http://www.mapaar.fr>
<http://www.aude.pref.gouv.fr>
<http://www.forêtpriveefrancaise.com>
<http://www.ademe.fr>
<http://www.itebe.fr>
<http://www.onf.fr>
<http://www.membres.lycos/grallcastans/index.htm>
<http://www.monsite.wandoo.fr/randohumen>
<http://www.villagesperches.free.fr>
<http://www.multimania.com/lamabalade>
<http://www.camins.pradellos.free.fr>

■ Personnes interrogées

➤ Institutions

Comité technique : DRAF, DDAF, ONF, CRPF, Conseil général de l'Aude.
Chambre d'agriculture
CRPF Lozère
CRPF Pyrénées-Orientales
SIME
Région Languedoc Roussillon : espace rural littoral
Chambre de métiers
Chambre de Commerces et de l'Industrie
Pays Carcassonnais
Comité départemental du tourisme

➤ Coopérative Forestière

COSYLVA, FORESTARN

➤ Professionnels

Exploitants Forestiers

Monsieur Matelly, Salsigne
Monsieur Barhas, Miraval
Monsieur Bénéazeth, Castans
Monsieur Azalbert, Lespinassière
Monsieur Vallenti, Siran
Monsieur Colomine, Prat-de-Cest
Monsieur Fabre, Les Martyrs
Monsieur Galant, Caunes-Minervois

➤ Scieries (*italique = entretien téléphonique*)

Aude

Monsieur Barhas, Miraval-Cabardès
Inard Bois, Carcassonne
Scierie du moulin
Bois Narbonnais, Cuxac d'Aude
Escarguel, Bize-Minervois

Tarn

Vieu, Massaguel

Laboires Frères, Siran
Scierie Maffre, Castelnaud de Brassac
Sud Ouest bois, Montredon
Scierie mobile Lescure, Brassac

Pyrénées Orientales

Scierie du Boulou
Tenas et Fils, Serralongue
S.I.P.O, St-Féliu

Hérault

Somail bois, Courmiou
Laboires Frères, Siran

Gard

Bois de France, négoce, Martignargues
Nogaret, Cendras
Teissonnière, Plantiers

Haute-Garonne

Salles Jean, Muret

➤ Menuisiers

OMI, La-Tour-Sur-Orb
Laboires Frères, Siran
Fargues menuiseries, Carcassonne

➤ Agriculteurs

Madame Oulès Carole, Roquefère
Monsieur Barthès, Mas-Cabardès
Madame Courbil, Lastours

➤ Associations de randonnées

Villages perchés, Graal, Los Camins de Pradello, association de randonnées Reveloise.